

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26/09/2024**

PROCES-VERBAL

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC s'est tenu le 26 septembre 2024 à 16h00 à l'Etablissement Public Foncier à Besançon, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Membres présents pour les délibérations 54 et 55 :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : M. BILLOT - Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN – Mme HAHLEN – M. MAIRE DU POSET - Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. BOURQUIN – M. BODIN – M. FROEHLI - M. LIME - M. MICHAUD – Mme PRESSE – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. BOUVERET – M. BRAND - M. JOUVIN - M. FAIVRE-PIERRET – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura : M. BEAUDREY (pouvoir à M. ALPY) - Mme BRAND (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Membres présents pour les délibérations 56 à 59

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : M. BILLOT - Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN – Mme HAHLEN – M. MAIRE DU POSET - Mme ROGEBOS - Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. BOURQUIN – M. BODIN – M. FROEHLI - M. LIME - M. MICHAUD – Mme PRESSE – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. BOUVERET – M. BRAND - M. JOUVIN - M. FAIVRE-PIERRET – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura : M. BEAUDREY (pouvoir à M. ALPY) - Mme BRAND (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Membres présents pour les délibérations 60 à 62

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : M. BILLOT - Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN – Mme HAHLEN – M. MAIRE DU POSET - Mme ROGEBOS

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. BOURQUIN – M. BODIN – M. FROEHLI - M. LIME - M. MICHAUD – Mme PRESSE – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. BOUVERET – M. BRAND - M. JOUVIN - M. FAIVRE-PIERRET – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura : M. BEAUDREY (pouvoir à M. ALPY) - Mme BRAND (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Membres présents pour les délibérations 63 à 66

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : M. BILLOT - Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN – Mme HAHLEN – M. MAIRE DU POSET - Mme ROGEBOS

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. BOURQUIN – M. BODIN – M. FROEHLI - M. LIME - M. MICHAUD – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. BOUVERET – M. BRAND - M. JOUVIN - M. FAIVRE-PIERRET – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura : M. BEAUDREY (pouvoir à M. ALPY) - Mme BRAND (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – Mme PRESSE (pouvoir à Mme BARTHELET)

Assistaient également :

M. MOUGEOT Charles (Directeur général EPF)

Mme BURGHARDT Sylvie (EPF) – Mme COULON Adeline (EPF) – Mme MARQUIS Karine (EPF)

Mme CLERMIDY Frédérique (services de PMA) - M. REDOUTEY Florent (services de PMA) – Mme Marie-Christine BINOUX-REMI (services de PMA)

Mme Christelle BAUD (services de GBM)

Mme Muriel JANEX (DREAL)

M. Louis BASDEVAND (CC Grand Autunois Morvan) – M. Didier CHAUVIN (CC du Grand Pontarlier) –

M. Dominique COMMEAU (CC Grand Autunois Morvan) – M. François GARCIA (CC Altitude 800)

Le quorum 25/30 étant atteint, le Conseil peut en conséquence valablement délibérer.

M. Philippe ALPY, Président au Conseil d'administration de l'EPF, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence et précise que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance et adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Etat d'avancement des opérations
3. Intégration nouvelles opérations suite à opportunité
4. Décisions d'acquisitions EPF
5. Décision d'acquisition OFS
6. Rétrocessions
7. Contrats spécifiques
8. Préemption – Droit de Priorité
9. Prolongation conventions de portage
10. Extinction de créance – Créance éteinte
11. Point sur le personnel
12. Point OFS / Foncières
13. Convention attributaire de subventions
14. Questions diverses

M. MOUGEOT explique aux élus la démarche à suivre pour cette réunion (notamment la connexion pour s'inscrire et voter les délibérations sur la plateforme Nüag) qui se déroule en présentiel et en visio pour la première fois.

Il indique que des modifications manuscrites seront faites sur la fiche de présence et la fiche des preuves électroniques s'il y a des difficultés pour certains élus à se connecter et à voter. Le président de l'EPF et la secrétaire de séance signeront ces fiches

DELIBERATION N°54 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (point 1 dans les documents remis aux élus)

Monsieur ALPY ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Il demande à ce qu'un(e) secrétaire de séance parmi les membres du conseil d'administration présents soit élu(e) et demande d'accepter d'aborder les décisions supplémentaires présentées dans le rapport additif et oralement.

Il indique que le compte-rendu du précédent conseil d'administration du 21 juin 2024 doit être adopté.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration décide de désigner Madame Catherine BARTHELET, secrétaire de séance, d'accepter d'aborder les décisions supplémentaires présentées dans le rapport additif et oralement, et d'adopter le compte-rendu de la séance précédente, à savoir la réunion du Conseil d'administration du 21 juin 2024.

RESULTATS DU SCRUTIN : 25 votants et 25 voix pour.

DELIBERATION N°55 – ETAT D'AVANCEMENT DES OPERATIONS (point 2 dans les documents remis aux élus)

Les opérations de l'état d'avancement ayant connues des modifications effectives depuis le Conseil d'Administration du 21 juin 2024

A la date de rédaction du présent rapport, l'engagement financier de l'EPF est le suivant :

- montant des décisions d'acquisitions prises par le Conseil d'Administration : **152 444 909 euros** avec prise en compte des décisions de préemption et sans diminution des acquisitions abandonnées à la demande des collectivités,
- montant des actes signés : **139 813 219 euros** (au 26/08/2024 , y compris préemptions).

Il est rappelé que cela s'inscrit dans le cadre des 5 Programmes Pluriannuels d'Intervention de 2007-2009, 2010-2012, 2013-2015, 2016-2020 et 2021-2025 se traduisant aujourd'hui par **474 conventions opérationnelles** signées.

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
25	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Audincourt	25	Mairie de Audincourt	Zone des Forges	Renouvellement urbain	1200000	06 - Rétrocédé partiellement
64	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumoises	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumoises	25	Mairie de Roullans	ZA ROULLANS	Développement économique	96000	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
68	CCPHD - Communauté de Communes des Portes du Hauts Doubs	CCPHD - Communauté de Communes des Portes du Hauts Doubs	25	Mairie de Bouclans	ZA BOUCLANS	Développement économique	33000	07 - Rétrocession totale en cours
100	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	25	Mairie de L'Isle sur le Doubs	Extension de la ZA Combe Rosiers - l'Isle sur le Doubs	Développement économique	75000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
101	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Médière	25	Mairie de Médière	'A la Cototte' ; parcelle AA 78 + ruine, en nature de friche	Equipements publics	10000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
113	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Novillars	25	Mairie de Novillars	Villa Vernoie sur 61 a 90 ca à proximité du centre ancien et 70 a 10 ca de falaise en espace boisé classé	Habitat, logement social et recomposition urbaine	251000	07 - Rétrocession totale en cours
142	CCPSB - Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe	Mairie de Belvoir	25	Mairie de Belvoir	Accès château	Equipements publics	0	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
148	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Vandoncourt	25	Mairie de Vandoncourt	Zone de 1.2 ha	Habitat, logement social et recomposition urbaine	75000	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
149	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Montfaucon	25	Mairie de Montfaucon	Aménagement de la zone et création de logements locatifs publics dans le cadre d'une AFU-B131	Habitat, logement social et recomposition urbaine	67000	07 - Rétrocession totale en cours
188	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Morre	25	Mairie de Morre	Parcelle AC n°16 "rue du Commerce", ancien hôtel-restaurant	Renouvellement urbain	240000	07 - Rétrocession totale en cours
191	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Gouhelans	25	Mairie de Gouhelans	Protection de captage	Espaces agricoles naturels ou de loisirs	0	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
201	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Mathay	25	Mairie de Mathay	Salle polyvalente et parcours détente	Equipements publics	270000	04 - En portage pour partie / En cours de négociation

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
209	CAGB - Communauté d'agglomération du Grand Besançon (archivé)	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	25	Mairie de Mamirolle	Extension du lotissement industriel du NORET	Développement économique	80000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
210	CFD - Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon	Mairie de Vaux et Chantegrue	25	Mairie de Vaux et Chantegrue	Elaboration d'un aménagement d'ensemble lieudit "Préjean" parcelle B 278	Habitat, logement social et recomposition urbaine	250000	05 - En portage
242	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Besançon	25	Mairie de Besançon	Ilôt Pompier	Renouvellement urbain	3000000	05 - En portage
255	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Devecey	25	Mairie de Devecey	Acquisition ancienne scierie en centre bourg	Renouvellement urbain	200000	03 - En cours de négociation
268	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Besançon	25	Mairie de Besançon	Réserve foncière rue de Dole	Renouvellement urbain	800000	05 - En portage
280	CCLL - Communauté de Communes Loue-Lison	Mairie de Lods	25	Mairie de Lods	Acquisitions parcelles pour habitat, lieudits "Betrue" et "Rappe du Bas"	Habitat, logement social et recomposition urbaine	25000	03 - En cours de négociation
284	CCPHD - Communauté de Communes des Portes du Hauts Doubs	Mairie de Gonsans	25	Mairie de Gonsans	Aménagement réseau d'évacuation	Equipements publics	120000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
292	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Colombier Fontaine	25	Mairie de Colombier Fontaine	Salle de convivialité et habitat	Renouvellement urbain	90000	07 - Rétrocession totale en cours
299	CCLL - Communauté de Communes Loue-Lison	Mairie de Tarcenay-Foucherans	25	Mairie de Tarcenay-Foucherans	Réaménagement pour commerce et habitat en centre bourg	Renouvellement urbain	100000	05 - En portage
301	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Mancenans	25	Mairie de Mancenans	Réalisation parking + logements à proximité du centre bourg	Habitat, logement social et recomposition urbaine	200000	08 - Rétrocédé totalement / Terminé sortie totale
314	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	25	Mairie de Montbéliard	THNS - Ligne 3 et 5	Equipements publics	400000	08 - Rétrocédé totalement / Terminé sortie totale
315	CCM - Communauté de Communes de Montbenoit	Mairie de Arc sous Cicon	25	Mairie de Arc sous Cicon	Projet habitat secteur aux Combes	Habitat, logement social et recomposition urbaine	270000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
341	HJAC - Haut Jura Arcade Communauté	Mairie de Bellefontaine	39	Mairie de Bellefontaine	Redynamisation centre bourg	Habitat, logement social et recomposition urbaine	105000	05 - En portage
342	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumeois	Mairie de Baume les Dames	25	Mairie de Baume les Dames	Hôtel-Restaurant de la gare	Renouvellement urbain	190000	07 - Rétrocession totale en cours
347	ECLA - Espace Communautaire Lons Saunier Agglomération	Mairie de Lons le Saunier	39	Mairie de Lons le Saunier	Requalification de l'îlot des Salines	Renouvellement urbain	2500000	07 - Rétrocession totale en cours
371	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	25	Mairie de Morteau	Anciennes papeteries comtoises	Renouvellement urbain	270000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
372	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	25	Mairie de Morteau	Aménagement quartier de la gare	Renouvellement urbain	280000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
373	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	25	Mairie de Morteau	Ancienne pâtisserie Grande Rue	Développement économique	300000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
374	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	Mairie de Grand'Combe Chateleu	25	Mairie de Grand'Combe Chateleu	Revitalisation zone d'activités des Douffrans	Développement économique	300000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
386	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumeois	Mairie de Baume les Dames	25	Mairie de Baume les Dames	Tiers-lieu Necchie	Développement économique	800000	07 - Rétrocession totale en cours
388	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maiche	Mairie de Maiche	25	Mairie de Maiche	Acquisition ancienne menuiserie	Renouvellement urbain	230000	05 - En portage
396	CCPSB - Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe	Mairie de Sancey	25	Mairie de Sancey	Secteur "Voitre"	Equipements publics	100000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
401	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Valentigney	25	Mairie de Valentigney	Redynamisation du centre-ville : Phase 2	Renouvellement urbain	1700000	05 - En portage
410	CCLL - Communauté de Communes Loue-Lison	Mairie de L'Hôpital-du-Grosbois	25	Mairie de L'Hôpital-du-Grosbois	Projet Habitat commerce secteur aux longues Planches	Développement économique	1000000	03 - En cours de négociation
418	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Vandoncourt	25	Mairie de Vandoncourt	Projet habitat secteur A. Raingl	Habitat, logement social et recomposition urbaine	250000	04 - En portage pour partie / En cours de négociation

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
420	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Besançon	25	Mairie de Besançon	Ilot Pompier - Phase 2	Renouvellement urbain	1500000	03 - En cours de négociation
423	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	71	Mairie de Les Bizots	Création lotissement au Bourg	Habitat, logement social et recomposition urbaine	145000	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
424	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	71	Mairie de Le Creusot	Requalification ilots urbains dégradés quartier Saint Charles - ilot n°1	Renouvellement urbain	800000	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
437	CCM - Communauté de Communes de Montbenoit	Mairie de Ouhans	25	Mairie de Ouhans	Projet Habitat sur la Combe des Cloches	Habitat, logement social et recomposition urbaine	150000	05 - En portage
438	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	Mairie de Grand'Combe Chateleu	25	Mairie de Grand'Combe Chateleu	Acquisition le Beugnon	Renouvellement urbain	260000	07 - Rétrocession totale en cours
463	CCPF - Communauté de Communes Puisaye-Forterre	Mairie de Bouhy	58	Mairie de Bouhy	Acquisition d'une maison d'habitation pour transformation en local professionnel	Développement économique	30000	07 - Rétrocession totale en cours
468	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	Mairie de Morteau	25	Mairie de Morteau	Requalification site Chevet de l'église	Renouvellement urbain	2000000	05 - En portage
469	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	Mairie de Morteau	25	Mairie de Morteau	Valorisation et développement zone industrielle horlogère et technologique	Développement économique	3500000	05 - En portage
471	Communauté de Communes Auxonne Pontallier Val de Saône	Mairie de Auxonne	21	Mairie de Auxonne	Ilot Place d'Armes	Renouvellement urbain	2000000	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
475	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	71	Mairie de Montceau-les-Mines	Projet réhabilitation ilot n°10	Habitat, logement social et recomposition urbaine	2500000	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
490	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumoises	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumoises	25	Mairie de La Tour de Sçay	Création ZAE	Développement économique	30447	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
500	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maiche	Mairie de Thiebouhans	25	Mairie de Thiebouhans	Accès rue Cité	Equipements publics	20000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
504	CCJSPLPMRO - Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne & Région d'Orgelet (archivé)	TEC - Terre d'Emeraude Communauté	39	Mairie de Orgelet	Extension SUD de la zone ZAE d'Orgelet	Développement économique	165060	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
510	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Les Bizots	71	Mairie de Les Bizots	Aménagement plateforme pour école et salle des fêtes	Equipements publics	60000	03 - En cours de négociation
511	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Sanvignes-les-Mines	71	Mairie de Sanvignes-les-Mines	Acquisition bâtiment le Liberty	Renouvellement urbain	100000	05 - En portage
520	CCA800 - Communauté de Communes Altitude 800	CCA800 - Communauté de Communes Altitude 800	25	Mairie de Levier	Restaurant "le Commerce"	Développement économique	300000	07 - Rétrocession totale en cours
539	CCPD - Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise	Mairie de Rouvres-en-Plaine	21	Mairie de Rouvres-en-Plaine	Acquisition locaux professionnels GRINGOS PRODUCTION	Equipements publics	500000	05 - En portage
550	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de Oye et Pallet	25	Mairie de Oye et Pallet	Implantation du cabinet médical existant et services à la personne	Equipements publics	800000	05 - En portage
559	CCPRU - Communauté de Communes du Plateau du Russey	Mairie de Le Russey	25	Mairie de Le Russey	Pôle médical	Equipements publics	200000	05 - En portage
562	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	Mairie de Les Gras	25	Mairie de Les Gras	Ancien café	Développement économique	150000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
566	CCRC - Communauté de Communes Rahin et Chérimont	Mairie de Frahier et Chatebier	70	Mairie de Frahier et Chatebier	Projet habitat centre du village	Habitat, logement social et recomposition urbaine	200000	06 - Rétrocedé partiellement
583	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	Mairie de Montlebon	25	Mairie de Montlebon	Propriété lieudit la Sablière	Renouvellement urbain	850000	06 - Rétrocedé partiellement
585	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de La Planée	25	Mairie de La Planée	Sécurisation carrefour	Equipements publics	60000	05 - En portage

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
613	CCLL - Communauté de Communes Loue-Lison	Mairie de Tarcenay-Foucherans	25	Mairie de Tarcenay-Foucherans	Création d'un lotissement sur le village de Foucherans	Habitat, logement social et recomposition urbaine	250000	05 - En portage
614	CCLL - Communauté de Communes Loue-Lison	Mairie de Quingey	25	Mairie de Quingey	Acquisition terrain constructible	Habitat, logement social et recomposition urbaine	160000	05 - En portage
619	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche	Mairie de Charquemont	25	Mairie de Charquemont	Maintien cabinet médical	Equipements publics	380000	05 - En portage
621	CCPSB - Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe	Mairie de Rosières sur Barbèche	25	Mairie de Rosières sur Barbèche	Protection captage de la Chenalière	Espaces agricoles naturels ou de loisirs	1500	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
651	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Perreuil	71	Mairie de Perreuil	Transformation du site de la forge	Développement économique	500000	03 - En cours de négociation
666	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	Mairie de Morteau	25	Mairie de Morteau	Acquisition garage Citroën et logement	Equipements publics	1000000	05 - En portage
667	TEC - Terre d'Émeraude Communauté	Mairie de Orgelet	39	Mairie de Orgelet	Réhabilitation ancienne discothèque	Renouvellement urbain	568000	05 - En portage
668	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	71	Mairie de Montceau-les-Mines	Requalification lot 9 ACV	Renouvellement urbain	200000	05 - En portage
672	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	Mairie de Grand'Combe Chateleu	25	Mairie de Grand'Combe Chateleu	Acquisition ancienne boucherie Decreuse	Développement économique	300000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
673	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Seloncourt	25	Mairie de Seloncourt	OAP Entrée de ville secteur B	Habitat, logement social et recomposition urbaine	385000	05 - En portage
681	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	25	Mairie de Mandeure	Réaménagement du site FAURECIA CLEAN MOBILITY	Développement économique	2000000	07 - Rétrocession totale en cours
682	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de Les Villedieu	25	Mairie de Les Villedieu	Ancienne ferme - Remise agricole	Renouvellement urbain	405000	06 - Rétrocedé partiellement
683	CCLL - Communauté de Communes Loue-Lison	Mairie de Chay	25	Mairie de Chay	Acquisition propriété 6 rue principale	Equipements publics	300000	07 - Rétrocession totale en cours
686	CCM - Communauté de Communes de Montbenoit	Mairie de Maisons du Bois Lièvreumont	25	Mairie de Maisons du Bois Lièvreumont	Restaurant du Saugeais	Développement économique	450000	05 - En portage
687	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche	Mairie de Charquemont	25	Mairie de Charquemont	Acquisition d'un centre de loisirs situé à la Combe Saint Pierre	Renouvellement urbain	430000	05 - En portage
693	CCBLM - Communauté de Communes Bazois Loire Morvan	Mairie de Charrin	58	Mairie de Charrin	Projet habitat	Habitat	100000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
695	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Anteuil	25	Mairie de Anteuil	Extension local cantine scolaire	Equipements publics	100000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
696	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumoises	Mairie de Glamondans	25	Mairie de Glamondans	Projet habitat - Gros Vezénard	Habitat	200000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
707	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de Rochejean	25	Mairie de Rochejean	Vente SAFER - Lieudit la Boivine Chalet	Espaces agricoles, naturels et de loisirs	1000000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
719	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche	Mairie de Les Plains et Grands Essarts	25	Mairie de Les Plains et Grands Essarts	Acquisition de parcelles constructibles	Habitat	42000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
720	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche	Mairie de Maïche	25	Mairie de Maïche	Achat d'un bâtiment à réhabiliter dans le cadre d'un projet de développement économique en centre-ville	Equipements publics	300000	03 - En cours de négociation
722	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche	Mairie de Saint Hippolyte	25	Mairie de Saint Hippolyte	Acquisition foncière zone AU - Pré au Port	Habitat	250000	05 - En portage
723	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche	Mairie de Valoreille	25	Mairie de Valoreille	Création d'un bistrot, épicerie, salle de détente	Développement économique	100000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
724	CCPSB - Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe	Mairie de Belvoir	25	Mairie de Belvoir	Aménagement accessibilité Château de Belvoir	Equipements publics	50000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
728	CCPD - Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise	Mairie de Rouvres-en-Plaine	21	Mairie de Rouvres-en-Plaine	Reprise du bar restaurant "Chez Cocotte"	Développement économique	400000	05 - En portage
740	CCPHD - Communauté de Communes des Portes du Hauts Doubs	Mairie de Les Premiers Sapins	25	Mairie de Les Premiers Sapins	Aménagement centre bourg de Nods	Renouvellement urbain	340000	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
752	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Perrecy-les-Forges	71	Mairie de Perrecy-les-Forges	Projet de requalification du centre-bourg - ilot Monroché/Casino	Habitat	500000	05 - En portage
753	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Saint Pierre de Varennes	71	Mairie de Saint Pierre de Varennes	Projet d'un lotissement - Champ de la Ranche	Habitat	183000	05 - En portage
756	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Saint Symphorien de Marmagne	71	Mairie de Saint Symphorien de Marmagne	Acquisition d'un immeuble vétuste au centre-bourg	Habitat	100000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
758	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Sanvignes-les-Mines	71	Mairie de Sanvignes-les-Mines	Projet urbain et requalification du centre-bourg	Renouvellement urbain	90000	05 - En portage
768	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Rancenay	25	Mairie de Rancenay	Création d'un complexe communal	Equipements publics	350000	03 - En cours de négociation
770	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Saint Vit	25	Mairie de Saint Vit	Aménagement d'un parking et d'une aire de covoiturage (en lien avec la gare et le projet de nœud de mobilité)	Equipements publics	320000	05 - En portage
774	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Exincourt	25	Mairie de Exincourt	Création d'un cœur de ville	Renouvellement urbain	1500000	03 - En cours de négociation
786	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	Mairie de Grand'Combe Chateleu	25	Mairie de Grand'Combe Chateleu	Acquisition de parcelles en dents creuses	Habitat	150000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
795	CCPRU - Communauté de Communes du Plateau du Russey	Mairie de La Chenalotte	25	Mairie de La Chenalotte	Acquisition pour réalisation d'une opération d'habitat	Renouvellement urbain	430000	05 - En portage
796	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumois	Mairie de Cotebrune	25	Mairie de Cotebrune	Acquisition d'une parcelle au centre du village	Renouvellement urbain	120000	03 - En cours de négociation
807	CCBLM - Communauté de Communes Bazois Loire Morvan	Mairie de Châtillon-en-Bazois	58	Mairie de Châtillon-en-Bazois	Acquisition local SCHIEVER	Equipements publics	50000	03 - En cours de négociation
814	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Pays de Clerval	25	Mairie de Pays de Clerval	Aménagement centre-bourg	Renouvellement urbain	150000	05 - En portage
815	CCA800 - Communauté de Communes Altitude 800	Mairie de Evillers	25	Mairie de Evillers	Projet habitat ancien site artisanal	Renouvellement urbain	250000	05 - En portage
818	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	Mairie de Salornay-sur-Guye	71	Mairie de Salornay-sur-Guye	Achat et aménagement d'un bâtiment	Equipements publics	60000	05 - En portage
823	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	Mairie de Bonnay-Saint-Ythaire	71		Maison Demoron	Habitat	175000	05 - En portage
841	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maiche	Mairie de Montécheroux	25	Mairie de Montécheroux	Création d'un foyer résidence	Habitat	200000	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
847	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Nommay	25	Mairie de Nommay	Agrandissement du cimetière	Equipements publics	50000	03 - En cours de négociation
850	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Mathay	25	Mairie de Mathay	Création de logements sociaux dans l'ancien immeuble de la DRAC	Habitat	75000	07 - Rétrocession totale en cours
852	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	Mairie de Bonnay-Saint-Ythaire	71		Acquisition d'un bâtiment pour création d'ateliers municipaux	Equipements publics	50000	05 - En portage
853	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Appenans	25	Mairie de Appenans	Création périscolaire + déplacement mairie	Equipements publics	75000	05 - En portage
854	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Appenans	25	Mairie de Appenans	Location appartement + création garage communal	Renouvellement urbain	100000	09 - Terminé - Opération retirée par la collectivité
890	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Saint-Laurent-d'Andenay	71	Mairie de Saint-Laurent-d'Andenay	2ème tranche lotissement Clos de la Fontaine	Habitat	50000	03 - En cours de négociation
891	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Montceau-les-Mines	71	Mairie de Montceau-les-Mines	Acquisition bâtiment DDT	Développement économique	400000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
892	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Montceau-les-Mines	71	Mairie de Montceau-les-Mines	Bâtiment ENEDIS	Développement économique	1320000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
893	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Montceau-les-Mines	71	Mairie de Montceau-les-Mines	Redynamisation du quartier du Magny	Renouvellement urbain	1000000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
895	CCHJSC - Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	Mairie de Villard-Saint-Sauveur	39	Mairie de Villard-Saint-Sauveur	Création d'une aire de retournement	Renouvellement urbain	100000	06 - Rétrocédé partiellement
897	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	71	Mairie de Cluny	Relocalisation de l'école de musique, danse et théâtre communautaire à l'Hotel Dieu	Equipements publics	865000	03 - En cours de négociation
899	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	71	Mairie de Bergesserin	Création d'une maison du patrimoine et de transmission du geste dans l'ancien sanatorium de Bergesserin	Renouvellement urbain	100000	05 - En portage
906	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Pirey	25	Mairie de Pirey	Zone d'habitat de la Messeniére	Habitat	400000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
909	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Marmagne (71)	71	Mairie de Marmagne (71)	Lotissement Champs de la Croix	Habitat	400000	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
911	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche	Mairie de Frambouhans	25	Mairie de Frambouhans	Acquisition ferme + remise + terrain constructible atenant	Renouvellement urbain	600000	05 - En portage
913	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Montbéliard	25	Mairie de Montbéliard	Développement de la chaufferie urbaine	Equipements publics	150000	07 - Rétrocession totale en cours
915	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Vandoncourt	25	Mairie de Vandoncourt	Projet habitat "Les Prés sous la Ville" - Phase 2	Habitat	165000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
916	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Perreuil	71	Mairie de Perreuil	Aménagement urbain	Equipements publics	65000	07 - Rétrocession totale en cours
929	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	Mairie de Jalogny	71	Mairie de Jalogny	Création de lots à bâtir	Habitat	70000	04 - En portage pour partie / En cours négociation
930	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche	25	Mairie de Maïche	Acquisition des locaux de l'ex-trésorerie de Maïche pour création d'une annexe administrative	Equipements publics	150000	05 - En portage
936	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Mancenans	25	Mairie de Mancenans	Création d'un café-restaurant et salon de coiffure	Développement économique	50000	05 - En portage
942	CCM - Communauté de Communes de Montbenoit	Mairie de Gilley (25)	25	Mairie de Gilley (25)	Reprise restaurant L'Imprévu	Développement économique	500000	05 - En portage
946	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de Les Fourgs	25	Mairie de Les Fourgs	Acquisition de la "maison rose" au cœur du village	Développement économique	350000	05 - En portage
947	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	Mairie de Grand'Combe Chateau	25	Mairie de Grand'Combe Chateau	Acquisition parcelle "les grandes routes"	Habitat	460000	05 - En portage
956	Département du territoire de Belfort	Département du territoire de Belfort	90	Mairie de Lepuix	Acquisition d'un hôtel restaurant à Lepuix	Développement économique	500000	03 - En cours de négociation
957	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche	Mairie de Chamesol	25	Mairie de Chamesol	Création de parcelles à bâtir	Renouvellement urbain	100000	05 - En portage
961	CCACN - Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais	Mairie de Saint-Saulge	58	Mairie de Saint-Saulge	Carrefour RD 34/RD 38 et projet rue du Champ de Foire	Equipements publics	100000	03 - En cours de négociation
962	CCACN - Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais	Mairie de Saint-Saulge	58	Mairie de Saint-Saulge	Création d'une dent creuse vertueuse - aménagement de voirie	Equipements publics	100000	03 - En cours de négociation
963	CCACN - Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais	Mairie de Saint-Jean-aux-Amognes	58	Mairie de Saint-Jean-aux-Amognes	Maintien d'un restaurant en centre-bourg	Développement économique	300000	05 - En portage
964	CCPHD - Communauté de Communes des Portes du Hauts Doubs	Mairie de Pierrefontaine les Varans	25	Mairie de Pierrefontaine les Varans	Développement touristique entre la Roche du Trésor et le parcours accrobranche	Espaces agricoles, naturels et de loisirs	100000	05 - En portage
965	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de Saint Antoine	25	Mairie de Saint Antoine	Acquisition d'une maison avec maintien de l'atelier municipal	Equipements publics	430000	05 - En portage

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
976	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Rougemont (25)	25	Mairie de Rougemont (25)	Aménagement d'un lotissement ("Les Grands Champs")	Habitat	200000	05 - En portage
977	CCPD - Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise	Mairie de Genlis	21	Mairie de Genlis	Revitalisation du coeur de ville - Petites Villes de Demain	Renouvellement urbain	2000000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
982	TEC - Terre d'Emeraude Communauté	Mairie de Orgelet	39	Mairie de Orgelet	Acquisition de foncier en zone industrielle	Développement économique	50000	03 - En cours de négociation
987	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de Chapelle des Bois	25	Mairie de Chapelle des Bois	Acquisition en périmètre de protection rapproché du captage	Espaces agricoles, naturels et de loisirs	5000	00 - Recensement / Attente validation d'opération
988	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de Remoray Boujeons	25	Mairie de Remoray Boujeons	Agrandissement de l'atelier communal	Equipements publics	200000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
994	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	25	Mairie de Seloncourt, Mairie Montbéliard, Mairie de Pont de Roide Vermondans, Mairie de Voujaucourt, Mairie de Mathay	Acquisitions foncières pour extension des déchetteries	Equipements publics	600000	00 - Recensement / Attente validation d'opération
996	CCJN - Communauté de Communes Jura-Nord	Mairie de Pagney	39	Mairie de Pagney	Achat de terrain pour viabilisation	Habitat	100000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
997	CCJN - Communauté de Communes Jura-Nord	Mairie de Dampierre	39	Mairie de Dampierre	Création pôle médical	Développement économique	200000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
998	CCJN - Communauté de Communes Jura-Nord	Mairie de Dampierre	39	Mairie de Dampierre	Acquisition/rénovation ancienne maison éclusière	Développement économique	200000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
999	CCJN - Communauté de Communes Jura-Nord	Mairie de Dampierre	39	Mairie de Dampierre	Acquisition/rénovation bâtiment	Habitat	100000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1001	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumoises	Mairie de Vergranne	25	Mairie de Vergranne	Aménagement d'un nouveau quartier	Habitat	100000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1003	CCBLM - Communauté de Communes Bazois Loire Morvan	CCBLM - Communauté de Communes Bazois Loire Morvan	58	Mairie de Cercy-la-Tour	Acquisition d'un bien immobilier à Cercy-la-Tour dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial	Développement économique	250000	00 - Recensement / Attente validation d'opération
1006	CCPF - Communauté de Communes Puisaye-Forterre	Mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye	89	Mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye	Acquisition parc du château	Espaces agricoles, naturels et de loisirs	200000	03 - En cours de négociation
1007	CCPF - Communauté de Communes Puisaye-Forterre	Mairie de Saint-Amand-en-Puisaye	58	Mairie de Saint-Amand-en-Puisaye	Achat d'un pas-de-porte commercial et logements	Développement économique	100000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1008	CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	Mairie de Monéteau	89	Mairie de Monéteau	Aménagement d'un lotissement - Rue de Gurgy	Habitat	500000	03 - En cours de négociation
1009	CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	Mairie de Monéteau	89	Mairie de Monéteau	Aménagement "zone 2AU des Boisseaux"	Habitat	50000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1010	CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	Mairie de Monéteau	89	Mairie de Monéteau	Aménagement quartier "Rue de Paris - zone 1AU"	Habitat	1400000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1011	CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	Mairie de Saint-Bris-le-Vineux	89	Mairie de Saint-Bris-le-Vineux	Aménagement zone pavillonnaire "Fontaine de Grisy"	Habitat	300000	03 - En cours de négociation
1013	CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	Mairie de Saint-Bris-le-Vineux	89	Mairie de Saint-Bris-le-Vineux	Aménagement zone pavillonnaire "Vau de Villiers"	Habitat	100000	03 - En cours de négociation
1017	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Byans sur Doubs	25	Mairie de Byans sur Doubs	Aménagement d'un nouveau quartier	Habitat	100000	03 - En cours de négociation
1019	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Saint Vit	25	Mairie de Saint Vit	Projet de requalification urbaine de l'ilot "Champs Marmots"	Renouvellement urbain	1300000	03 - En cours de négociation
1020	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Saint Vit	25	Mairie de Saint Vit	Acquisition d'une propriété privée dans le centre-ville	Renouvellement urbain	700000	00 - Recensement / Attente validation d'opération
1022	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Thoraize	25	Mairie de Thoraize	Aménagement du secteur "A Surotte" - OAP3	Habitat	170000	00 - Recensement / Attente validation d'opération

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
1025	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Arcey (25)	25	Mairie de Arcey (25)	Sécurisation carrefour RD 33 / RD 683	Renouvellement urbain	100000	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
1027	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Pays de Clerval	25	Mairie de Pays de Clerval	Acquisition, réhabilitation et aménagement du café-hôtel-restaurant Le Pêcheur	Développement économique	300000	05 - En portage
1028	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Meslières	25	Mairie de Meslières	Aménagement habitat (ancien hangar)	Habitat	35000	05 - En portage
1029	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Saint Vit	25	Mairie de Saint Vit	Création pépinière associative et entreprises	Développement économique	500000	07 - Retrocession totale en cours
1031	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maiche	Mairie de Maiche	25	Mairie de Maiche	Acquisition pour création d'un espace de respiration et de stationnement en centre-ville	Equipements publics	200000	05 - En portage
1033	CCLG - Communauté de Communes La Grandvallièrre	Mairie de Grande Rivière Château	39	Mairie de Grande Rivière Château	Création de logements	Habitat	100000	03 - En cours de négociation
1035	CCBSB - Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne	Mairie de Chauffailles	71	Mairie de Chauffailles	Acquisition terrain nu pour création parking	Equipements publics	100000	03 - En cours de négociation
1036	CCBSB - Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne	Mairie de Chauffailles	71	Mairie de Chauffailles	Création d'un tiers-lieu et d'un parking	Equipements publics	200000	05 - En portage
1037	CCBSB - Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne	Mairie de Chauffailles	71	Mairie de Chauffailles	Réhabilitation d'un commerce en centre-ville	Renouvellement urbain	100000	03 - En cours de négociation
1040	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Dannemarie sur Crête	25	Mairie de Dannemarie sur Crête	Acquisition d'un domaine - centre ancien du village	Equipements publics	900000	05 - En portage
1042	CCBSB - Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne	Mairie de Chauffailles	71	Mairie de Chauffailles	Création d'un lotissement communal	Habitat	200000	05 - En portage
1057	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de Les Hopitaux Neufs	25	Mairie de Les Hopitaux Neufs	Création d'un pôle tiers-lieu ou pôle médical	Développement économique	200000	05 - En portage
1064	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Roches-lès-Blamont	25	Mairie de Roches-lès-Blamont	Acquisition de terrain attenant à la nouvelle école maternelle	Equipements publics	200000	05 - En portage
1065	CCM - Communauté de Communes de Montbenoit	Mairie de Hauterive la Fresse	25	Mairie de Hauterive la Fresse	Achat d'un terrain pour création de parcelles à bâtir	Habitat	200000	05 - En portage
1066	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Saint-Firmin (71)	71	Mairie de Saint-Firmin (71)	Acquisition de parcelles en zone AU	Habitat	100000	05 - En portage
1068	CCBSB - Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne	Mairie de Baudemont	71	Mairie de Baudemont	Réhabilitation d'une maison vacante	Habitat	50000	03 - En cours de négociation
1070	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	Mairie de Autun		Mairie de Autun	Reprise de l'ancien hôtel Saint-Louis et de la Poste	Développement économique	200000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1071	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Pays de Clerval	25	Mairie de Pays de Clerval	Création d'une résidence seniors	Habitat	140000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1072	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	71	Mairie de Saint-Forgeot	Acquisition du site de production du groupe Veldeman à Saint-Forgeot	Développement économique	2600000	03 - En cours de négociation
1075	CCAVM - Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan	Mairie de Girolles	89	Mairie de Girolles	Acquisition Pré aux Moines	Habitat	20000	05 - En portage
1076	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	Mairie de Couches		Mairie de Couches	Création d'une caserne de gendarmerie	Equipements publics	100000	03 - En cours de négociation
1077	CCAM - Communauté de communes de l'Agglomération Mignenoise	Mairie de Bassou		Mairie de Bassou	Création lieux de stockage pour les services techniques et associations	Equipements publics	200000	05 - En portage
1081	ECLA - Espace Communautaire Lons Agglomération	Mairie de Lons le Saunier	39	Mairie de Lons le Saunier	Acquisition - chemin du Pontot	Habitat	400000	05 - En portage

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
1084	CCBSB - Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne	Mairie de Châteauneuf (71)	71	Mairie de Châteauneuf (71)	Achat de terrain pour bâtir	Habitat	50000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1085	CCBSB - Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne	Mairie de La Chapelle-sous-Dun	71	Mairie de La Chapelle-sous-Dun	Aménagement paysager + parking	Equipements publics	5000	03 - En cours de négociation
1086	CCBSB - Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne	Mairie de Saint-Edmond	71	Mairie de Saint-Edmond	Acquisition de terrains constructibles	Habitat	200000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1087	CCBSB - Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne	Mairie de Saint-Germain-en-Brionnais	71	Mairie de Saint-Germain-en-Brionnais	Acquisition de terrain constructible	Habitat	50000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1089	CCBSB - Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne	Mairie de Saint-Symphorien-des-Bois	71	Mairie de Saint-Symphorien-des-Bois	Aménagement d'un lotissement	Habitat	200000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1100	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumois	Mairie de Pouligny Lusans	25	Mairie de Pouligny Lusans	Acquisition de la boulangerie	Renouvellement urbain	400000	05 - En portage
1101	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumois	Mairie de Roulans	25	Mairie de Roulans	Élargissement de chaussée RD 30	Equipements publics	50000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1102	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maîche	Mairie de Maîche	25	Mairie de Maîche	Aménagement du terrain à proximité des ateliers municipaux	Equipements publics	100000	03 - En cours de négociation
1103	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maîche	Mairie de Saint Hippolyte	25	Mairie de Saint Hippolyte	Acquisition de terrains - Cité de Vauchamp	Habitat	100000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1105	CCPRU - Communauté de Communes du Plateau du Russey	Mairie de Bonnetage	25	Mairie de Bonnetage	Maîtrise du foncier proche écoquartier - Habitat collectif	Habitat	500000	03 - En cours de négociation
1106	CCPF - Communauté de Communes Puisaye-Forterre	Mairie de Ouanne	89	Mairie de Ouanne	Réaménagement de la place Jean Goutte Toquet	Equipements publics	200000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1109	CCTB - Communauté de communes Terres de Bresse	Mairie de Cuisery		Mairie de Cuisery	Immeuble place d'Armes - Cœur de village	Développement économique	70000	03 - En cours de négociation
1110	CCTB - Communauté de communes Terres de Bresse	Mairie de Jovençon		Mairie de Jovençon	Réhabilitation de l'ancien bar restaurant	Développement économique	200000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1111	CCTB - Communauté de communes Terres de Bresse	Mairie de Loisy		Mairie de Loisy	Sauvegarde du patrimoine (maison à colombages)	Equipements publics	200000	03 - En cours de négociation
1112	CCTB - Communauté de communes Terres de Bresse	Mairie de Romenay		Mairie de Romenay	Acquisition d'un bâtiment pour réouverture d'un commerce	Développement économique	100000	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
1113	CCTB - Communauté de communes Terres de Bresse	Mairie de Romenay		Mairie de Romenay	Construction d'une nouvelle station d'épuration	Equipements publics	10000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1114	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Le Creusot	71	Mairie de Le Creusot	Réhabilitation d'un immeuble avec logements et commerce en vue d'une remise sur le marché	Renouvellement urbain	400000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1122	CCM - Communauté de Communes de Montbenoit	Mairie de Montbenoit	25	Mairie de Montbenoit	Acquisition hôtel-restaurant "le Sire de Joux"	Développement économique	700000	03 - En cours de négociation
1125	CCST - Communauté de Communes du Sud Territoire	Mairie de Delle		Mairie de Delle	Réhabilitation de la friche SCI Charpiot	Equipements publics	1000000	03 - En cours de négociation
1127	CCPF - Communauté de Communes Puisaye-Forterre	CCPF - Communauté de Communes Puisaye-Forterre	89	Mairie de Toucy	Création d'un pôle mobilité-mécanique - RD 950 à Toucy	Développement économique	400000	05 - En portage
1128	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Brognard	25	Mairie de Brognard	Restructuration d'une ancienne ferme	Equipements publics	100000	03 - En cours de négociation
1129	CCYN - Communauté de Communes Yonne Nord	Mairie de Courlon-sur-Yonne		Mairie de Courlon-sur-Yonne	Réhabilitation d'un commerce	Développement économique	50000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1131	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	Mairie de Morteau	25	Mairie de Morteau	Réserves foncières pour réalisation de l'OAP du "Bois du Fol"	Habitat	900000	09 - Terminé - Opération retirée par la collectivité
1132	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Lougres	25	Mairie de Lougres	Aménagement des services techniques	Equipements publics	300000	03 - En cours de négociation
1135	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Bart	25	Mairie de Bart	Création d'un pôle enfance jeunesse	Equipements publics	100000	05 - En portage

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
1136	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Badevel	25	Mairie de Badevel	Réhabilitation friche entreprise Jardot	Développement économique	300000	05 - En portage
1137	CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	Mairie de Perrigny (89)	89	Mairie de Perrigny (89)	Acquisition d'une parcelle bâtie	Habitat	100000	05 - En portage
1138	CCGP - Communauté de Communes du Grand Pontarlier	Mairie de La Cluse et Mijoux	25	Mairie de La Cluse et Mijoux	Création d'un giratoire sur la RN 57	Equipements publics	400000	05 - En portage
1139	CCAVM - Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan	CCAVM - Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan	89	Mairie de Avallon	Création d'un pôle Petite enfance-Enfance-Jeunesse	Equipements publics	290000	05 - En portage
1140	CCAM - Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Mairie de Migennes		Mairie de Migennes	Agrandissement du centre technique municipal	Equipements publics	100000	03 - En cours de négociation
1141	CCST - Communauté de Communes du Sud Territoire	Mairie de Grandvillars		Mairie de Grandvillars	Réalisation d'un groupe scolaire et périscolaire et d'un quartier d'habitat	Renouvellement urbain	500000	03 - En cours de négociation
1142	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	Mairie de Joncy	71	Mairie de Joncy	Rénovation Cœur de Village - Place Duréault	Renouvellement urbain	20000	03 - En cours de négociation
1143	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Ciry-le-Noble	71	Mairie de Ciry-le-Noble	Création d'un lotissement	Habitat	500000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1144	CAGS - Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	Mairie de Sens		Mairie de Sens	Requalification d'une friche intra-urbaine (moulins de la Vierge)	Habitat	500000	03 - En cours de négociation
1145	CCLL - Communauté de Communes Loue-Lison	Mairie de Lombard (25)	25	Mairie de Lombard (25)	Création d'un pôle municipal	Equipements publics	200000	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1146	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	Mairie de Autun		Mairie de Autun	Requalification immeuble à usage mixte - grande rue Chauchien	Habitat	200000	03 - En cours de négociation
1147	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	Mairie de Autun		Mairie de Autun	Requalification immeuble à usage mixte - rue Saint-Saulge	Développement économique	200000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1148	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Serre les Sapins	25	Mairie de Serre les Sapins	Création d'un pôle santé	Développement économique	100000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1149	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Serre les Sapins	25	Mairie de Serre les Sapins	ZAC Aux Tartres	Habitat	300000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1150	CCLL - Communauté de Communes Loue-Lison	Mairie de Quingey	25	Mairie de Quingey	Acquisition d'un bien jouxtant la mairie	Equipements publics	100000	03 - En cours de négociation
1151	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Sochaux	25	Mairie de Sochaux	Création d'un espace médiathèque, multimédia et périscolaire	Equipements publics	500000	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1152	CCAM - Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Mairie de Bassou		Mairie de Bassou	Création d'un salon d'esthétique	Développement économique	100000	03 - En cours de négociation
1153	CCLL - Communauté de Communes Loue-Lison	Mairie de Les Monts Ronds	25	Mairie de Les Monts Ronds	Acquisition d'une maison au centre du village	Renouvellement urbain	200000	03 - En cours de négociation
1154	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	Mairie de Cussy-en-Morvan		Mairie de Cussy-en-Morvan	Création d'un lieu de vie, de rencontres culturelles et d'un café associatif	Développement économique	100000	03 - En cours de négociation
1155	CCBLM - Communauté de Communes Bazois Loire Morvan	Mairie de Luzey	58	Mairie de Luzey	Maison de la Jeunesse et de la Mobilité	Equipements publics	200000	03 - En cours de négociation
1156	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	Mairie de Chissey-en-Morvan		Mairie de Chissey-en-Morvan	Aménagement Place du jeu de quilles	Equipements publics	10000	03 - En cours de négociation
1157	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maîche	Mairie de Les Bréseux	25	Mairie de Les Bréseux	Création d'une micro-crèche + maintien appartement en location	Equipements publics	500000	03 - En cours de négociation
1158	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	Mairie de Anost		Mairie de Anost	Renaissance de la boulangerie	Développement économique	100000	03 - En cours de négociation
1159	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	71	Mairie de Cluny	Acquisition d'un foyer d'accueil d'urgence	Habitat	230000	03 - En cours de négociation
1160	CCVS - Communauté de Communes des Vosges du Sud	CCVS - Communauté de Communes des Vosges du Sud	90	Mairie de Etuefont	Compensation zones humides (extension de la ZA de la Brasserie)	Espaces agricoles, naturels et de loisirs	300000	03 - En cours de négociation
1161	CCJN - Communauté de Communes Jura-Nord	Mairie de La Barre (39)	39	Mairie de La Barre (39)	Acquisition ancienne usine rue des tilleuls	Habitat	100000	03 - En cours de négociation

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
1162	Communauté de communes des Monts de Gy	Mairie de Fresne-Saint-Mamès		Mairie de Fresne-Saint-Mamès	Aménagement de la zone de loisirs	Espaces agricoles, naturels et de loisirs	200000	00 - Recensement / Attente validation d'opération
1163	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche	Mairie de Saint Hippolyte	25	Mairie de Saint Hippolyte	Acquisition d'un terrain à vocation d'habitat	Habitat	200000	00 - Recensement / Attente validation d'opération
1164	CCST - Communauté de Communes du Sud Territoire	Mairie de Lebetain		Mairie de Lebetain	Réalisation d'un lotissement rue des Cantons	Habitat	100000	00 - Recensement / Attente validation d'opération
1165	CCST - Communauté de Communes du Sud Territoire	Mairie de Lebetain		Mairie de Lebetain	Maison à l'abandon		200000	00 - Recensement / Attente validation d'opération
1166	CCPSB - Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe	CCPSB - Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe	25	Mairie de Belleherbe	Création d'un bâtiment-relais sur Belleherbe	Développement économique	100000	00 - Recensement / Attente validation d'opération

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration prend connaissance de l'état d'avancement de la tranche annuelle d'acquisition.

RESULTATS DU SCRUTIN : 25 votants et 25 voix pour.

DELIBERATION N°56– INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE (point 3-1 dans les documents remis aux élus)

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement intérieur de l'EPF :

"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune

...Opérations non programmables

Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune saisit simultanément l'EPF et l'EPCI dont elle est membre.

Le président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine..."

12 nouvelles opérations sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **3 440 000 euros** :

CHISSEY-EN-MORVAN (71) – Projet : « Aménagement Place du jeu de quilles ».

Par sollicitation du 09/10/2023, la commune de Chissey-en-Morvan a fait connaître son souhait d'acquérir deux parcelles, dont une bâtie, sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune qui envisage d'y créer un tiers-lieu ainsi que du logement locatif, dans le cadre de la réhabilitation du secteur de la Place du jeu de quilles.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 10 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan en date du 10/10/2023.

LES BRESEUX (25) – Projet : « Création d'une micro-crèche + maintien appartement en location ».

Par sollicitation du 14/06/2024, la commune de Les Bréseux a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti (et des parcelles voisines) sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui envisage d'y créer une micro-crèche pour répondre aux besoins de garde des jeunes enfants en milieu rural, tout en y maintenant un appartement en location.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 500 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Pays de Maïche en date du 17/06/2024.

ANOST (71) – Projet : « Renaissance de la boulangerie ».

Par sollicitation du 15/06/2024, la commune d'Anost a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite rénover une boulangerie pour la mettre à disposition d'un nouvel artisan.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan en date du 20/06/2024.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS (71) – Projet : « Acquisition d'un foyer d'accueil d'urgence ».

Par sollicitation du 07/06/2024, la Communauté de Communes du Clunisois a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur le territoire de la commune de Cluny.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la collectivité qui souhaite assurer le maintien d'un foyer d'hébergement d'urgence et d'accueil temporaire.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 230 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Commune de Cluny en date du 20/06/2024.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD (90) – Projet : « Compensation zones humides (extension de la ZA de la Brasserie) ».

Par sollicitation du 18/06/2024, la Communauté de Communes des Vosges du Sud a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur le territoire de la commune d'Etueffont.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la collectivité qui souhaite, dans le cadre du projet d'extension d'une zone d'activités impactant des zones humides, mettre en œuvre des mesures de compensation en effaçant des étangs pour reconstituer des habitats humides.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Espaces agricoles, naturels et de loisirs ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Commune d'Etueffont en date du 18/06/2024.

M MOUGEOT indique qu'il existe une problématique environnementale sur cette opération.

La Communauté de Communes, par compensation, va vider deux étangs pour les transformer en zone humide de façon à favoriser la biodiversité. C'est une démarche vertueuse du point de vue environnementale mais qui n'est pas comprise par la population. L'EPF appliquera les consignes données par la collectivité. La collectivité a indiqué à l'EPF que ce projet est validé par l'Etat et la DREAL. L'EPF a pris acte que la Communauté de Communes allait donner des explications à la population.

FRESNE-SAINT-MAMES (70) – Projet : « Aménagement de la zone de loisirs ».

Par sollicitation du 26/07/2024, la commune de Fresno-Saint-Mamès a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles non bâties sur son territoire.

Ces biens constitués d'un plan d'eau et de ses abords présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de l'aménagement de la zone de loisirs.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Espaces agricoles, naturels et de loisirs ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes des Monts de Gy en date du 30/07/2024.

SAINT-HIPPOLYTE (25) – Projet : « Acquisition d'un terrain à vocation d'habitat ».

Par sollicitation du 13/08/2024, la commune de Saint-Hippolyte a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles bâties sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la réalisation d'un projet d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes du Pays de Maïche en date du 20/08/2024.

LEBETAIN (90) – Projet : « Réalisation d'un lotissement rue des Cantons ».

Par sollicitation du 25/07/2024, la commune de Lebetain a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles non bâties sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la réalisation d'un projet d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 30/07/2024.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SANCEY-BELLEHERBE (25) – Projet : « Création d'un bâtiment-relais sur Belleherbe ».

Par sollicitation du 4/07/2024, la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe a fait connaître son souhait d'acquérir deux parcelles bâties sur le territoire de la commune de Belleherbe.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la collectivité qui souhaite procéder à la démolition d'un ancien hôtel délabré pour réaliser un bâtiment-relais à destination des jeunes entreprises.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Commune de Belleherbe en date du 20/08/2024.

LEBETAIN (90) – Projet : « Maison à l'abandon ».

Par sollicitation du 25/07/2024, la commune de Lebetain a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la réalisation d'un projet d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 30/07/2024.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY (70) – Projet : « Requalification du centre commercial Gray Mode ».

Par sollicitation du 19/09/2024, la Communauté de Communes Val de Gray a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur le territoire de la commune de Gray.

Les biens concernés, constituant un centre commercial, présentent un intérêt stratégique pour la Communauté de Communes. En raison de la baisse de fréquentation du centre commercial et du futur déménagement de certaines de ses enseignes, la Communauté de Communes souhaite requalifier le site. L'emplacement ainsi que l'espace disponible permettrait de développer un pôle économique dédié aux créateurs d'entreprises endogènes ou exogènes, mais aussi d'aider au développement des entreprises déjà présentes sur le territoire (installation de pépinière numérique, de fablab, d'espaces de coworking, ...). L'immense parking serait quant à lui utilisé pour installer une chaufferie pour le projet de réseau de chaleur et une partie serait renaturée.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 1 000 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la commune de Gray en date du 19/09/2024.

M. MOUGEOT indique que l'adhésion de cette communauté de communes est en cours. L'EPF anticipe pour ne pas compromettre le projet mais aucun acte notarié ne sera signé tant que l'adhésion ne sera pas effective.

FILAIN (70) – Projet : « Revitalisation centre-village ».

Par sollicitation du 20/09/2024, la commune de Filain a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la revitalisation du centre du village (création de logements communaux, aménagement de locaux associatifs, augmentation des capacités de stationnement, amélioration de l'accueil touristique, aménagement d'espaces paysagers et de jeux, ...).

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 500 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois en date du 23/09/2024.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration approuve l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.

RESULTATS DU SCRUTIN : 26 votants et 26 voix pour.

Mme ROGEBOZ assiste à la réunion en présentiel depuis cette délibération.

DELIBERATION N°57 – MODIFICATION D'OPERATIONS (point 3-2 dans les documents remis aux élus)

Des opérations recensées lors d'un précédent conseil d'administration doivent faire l'objet d'une modification en raison de la modification du demandeur, de l'avis, de la dénomination, de la consistance et/ou de l'estimation globale de l'opération.

En conséquence, s'agissant des opérations ci-après :

- **CHARQUEMONT (Opération 687)** – Projet : « Acquisition d'un centre de loisirs situé à la Combe Saint-Pierre ». Opération créée au CA du 10/12/2020. Sur la commune de Charquemont (25), une opération référencée sous l'axe « Renouvellement urbain » pour une durée de 4 ans et un montant de 430 000 €.
- **LA BARRE (Opération 1161)** - Projet : « Acquisition ancienne usine rue des tilleuls ». Opération créée au CA du 21/06/2024. Sur la commune de la Barre (39), une opération référencée sous l'axe « Habitat » pour une durée de 4 ans et un montant de 100 000 €. Avis favorable de la Communauté de Communes Jura Nord en date du 20/06/2024.
- **SAINT-BRIS-LE-VINEUX (Opération 1011)** - Projet : « Aménagement zone pavillonnaire Fontaine de Grisy ». Opération créée au CA du 07/12/2022. Sur la commune de Saint-Bris-le-Vineux (89), une opération référencée sous l'axe « Habitat » pour une durée de 4 ans et un montant de 300 000 €.
- **MAICHE (Opération 720)** - Projet : « Achat d'un bâtiment pour démolition et création d'un parking public ». Opération créée au CA du 10/12/2020. Sur la commune de Maïche (25), une opération référencée sous l'axe « Equipements publics » pour une durée de 4 ans et un montant de 300 000 €.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration décide d'annuler et remplacer les opérations ci-avant ainsi qu'il suit :

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE (Opération 687)** – Projet : « Acquisition d'un centre de loisirs situé à la Combe Saint-Pierre ». Opération créée au CA du 10/12/2020. Sur la commune de Charquemont (25) une opération référencée sous l'axe « Renouvellement urbain » pour une durée de 4 ans et un montant de 430 000 €.
- **LA BARRE (Opération 1161)** - Projet : « Acquisition ancienne usine rue des tilleuls ». Opération créée au CA du 21/06/2024. Sur la commune de la Barre (39), une opération référencée sous l'axe « Habitat » pour une durée de 4 ans et un montant de 100 000 €. Avis favorable de la Communauté de Communes Jura Nord en date du **04/07/2024**.
- **SAINT-BRIS-LE-VINEUX (Opération 1011)** - Projet : « Aménagement zone pavillonnaire Fontaine de Grisy ». Opération créée au CA du 7/12/2022. Sur la commune de Saint-Bris-le-Vineux (89), une opération référencée sous l'axe « Habitat » pour une durée de 4 ans et un montant de **400 000 €**.
- **MAICHE (Opération 720)** - Projet : « Achat d'un bâtiment à réhabiliter dans le cadre d'un projet de développement économique en centre-ville ». Opération créée au CA du 10/12/2020. Sur la commune de Maïche (25), une opération référencée sous l'axe « Développement économique » pour une durée de 4 ans et un montant de 300 000 €.

RESULTATS DU SCRUTIN : 26 votants et 26 voix pour.

DELIBERATION N°58 – DECISIONS D'ACQUISITIONS EPF (point 4-1 dans les documents remis aux élus)

Plusieurs promesses de vente ont été recueillies.

Par ailleurs, certaines seront, le cas échéant, susceptibles d'être présentées en séance.

Les acquisitions présentées dans les fiches ci-après représentent, au titre de l'EPF, un engagement financier de **2 784 312 euros** hors frais d'actes et se décomposent comme suit :

MONTBENOIT (25) (opération 1122) “Acquisition hôtel restaurant le “Sire de Joux”

Sur la commune de Montbenoit, acquisition de la parcelle cadastrée Section AA numéro 65 d'une superficie de 531 m², pour un montant de 600 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation France Domaine du 28/12/2023 réf 2023-25390-79361.

BYANS-SUR-DOUBS (25) (opération 1017) “Aménagement d'un nouveau quartier”

Sur la Commune de Byans-sur-Doubs, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AC n°35 d'une superficie de 145 m²,
- Section AC n°36 d'une superficie de 32 m².

Pour un montant de 3 300 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF du 27/08/2024.

SAINT-HIPPOLYTE (25) (opération 1163) “Acquisition d'un terrain à vocation d'habitat”

Sur la Commune de Saint-Hippolyte, acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée :

- section AH n°385 d'une superficie de 738 m² pour une surface à acquérir ne pouvant excéder 400 m².

Pour un montant de 20 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement) en cas d'acquisition de la surface maximale de 400 m², soit 50€/m², suivant estimation EPF du 05/09/2024.

BESANCON (25) (opération 420) “Ilot Pompier Phase 2”

Sur la commune de Besançon, acquisition des lots situés sur la parcelle de copropriété cadastrée section HZ numéro 332 d'une superficie de 9a 10ca :

- Lot 39
- 1 /5ième des lots 20 et 43

Pour un montant de 38 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement) suivant estimation EPF du 23 juillet 2024.

GLAMONDANS (25) (opération 138) “Acquisition pour aménagement d'un espace public en vue liaison dernier quartier pavillonnaire avec le centre ancien”

Sur la commune de Glamondans, acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section HZ numéro 27 d'une superficie de 6 550 m² pour une surface à acquérir d'environ 3 680m², pour un montant de 32 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement) suivant estimation EPF du 26/07/2024.

GLAMONDANS (25) (opération 138) “Acquisition pour aménagement d'un espace public en vue liaison dernier quartier pavillonnaire avec le centre ancien”

Sur la commune de Glamondans, acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée :

- Section HZ numéro 28 d'une superficie de 1 130 m² pour une surface à acquérir d'environ 384 m².

Pour un montant de 8 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement) se décomposant comme suit:

- 7 000 euros au titre du terrain
- 1 000 euros au titre de perte d'arbres fruitiers.

Suivant estimation EPF du 30/07/2024.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE BRESSE (opération 71) (opération 1130) "Création zone d'activités Ouroux-sur-Saône"

Sur la Commune d'Ouroux-sur-Saône (71), acquisition de la parcelle cadastrée E 279, sise le Pragnet, d'une contenance de 17a 07ca, pour un montant de 1 024 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF du 20 décembre 2023.

SAINT-VIT (25) (opération 1019) "Projet de requalification urbaine de l'ilot Champs Marmots"

Sur la Commune de SAINT-VIT, acquisition :

- de la parcelle cadastrée section AM n°129, sise rue du Frêne, d'une superficie de 2a 03ca,
- de la parcelle cadastrée section AM n°144, sise rue du Frêne, d'une superficie de 3a 85ca,
- du lot 4 (local commercial) situé dans la copropriété du 7T rue de Besançon et édifiée sur la parcelle cadastrée section AM numéro 133 d'une superficie de 2a 91ca

Pour un montant de 230 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant avis France Domaine du 20/09/2024 référencé 2024-25527-46991.

SAINT-VIT (25) (opération 1019) "Projet de requalification urbaine de l'ilot Champs Marmots"

Sur la Commune de SAINT-VIT, acquisition :

- de la parcelle cadastrée section AM n°143, sise rue du Frêne, d'une superficie de 30a 78ca,
- de la parcelle cadastrée section AM n°130, sise route de Besançon, d'une superficie de 36ca,
- des lots 1, 3, 13 et 14 (locaux commerciaux) situés dans la copropriété du 9 rue de Besançon et édifiée sur les parcelles cadastrées section AM numéros 9 d'une superficie totale de 13a 36ca
- des lots 1 et 3 (locaux) situés dans la copropriété du 7T rue de Besançon et édifiée sur la parcelle cadastrée section AM numéro 133 d'une superficie de 2a 91ca

Pour un montant de 520 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant avis France Domaine du 19/09/2024 référencé 2024-25527-46993.

COLLONGES-ET-PREMIERES (21) (opération 1134) "Création d'un champ photovoltaïque"

Sur la Commune de COLLONGES-ET-PREMIERES, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section D n°1090, sise La Gare, d'une superficie de 14a 78ca,
- Section D n°1091, sise La Gare, d'une superficie de 6a 15ca,
- Section D n°1094, sise La Gare, d'une superficie de 1ha 23a 70ca,
- Section ZH n°101 pour partie (future ZH n°136), sise Aux Carrés, d'une superficie de 2ha 29a 93ca,
- Section ZH n°102, sise Aux Carrés, d'une superficie de 1a 90ca,

Pour un montant de 67 763,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant avis France Domaine du 20/06/2023 référencé 2023-21183-41146.

MIGENNES (89) (opération 1140) "Agrandissement du centre technique municipal"

Sur la Commune de MIGENNES, acquisition d'une fraction de la parcelle cadastrée section AM n°2, sise 4 rue Georges Clemenceau, pour une superficie d'environ 24a 00ca, pour un montant de 90 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF du 10/09/2024.

SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89) (opération 1011) "Aménagement zone pavillonnaire "Fontaine de Grisy"

Sur la Commune de SAINT-BRIS-LE-VINEUX, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AC n°243, sise Fontaine de Grisy, d'une superficie de 9a 67ca,
- Section AC n°244, sise Fontaine de Grisy, d'une superficie de 11a 22ca,

Pour un montant de 52 225,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), non compris l'indemnité d'éviction agricole de 793,82€ à charge de l'EPF, suivant estimation EPF du 04/09/2024.

AUXERRE (89) (opération 902) "Ilot Gambetta"

Sur la Commune d'AUXERRE, acquisition des lots de copropriété n°1, 2 et 4 à 9 sur les parcelles cadastrées BK n°305 et 453 d'une superficie totale de 135m², pour un montant de 76 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant avis France Domaine du 23/04/2024 référencé 2024-89024-15231.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD CÔTE CHALONNAISE (71) (opération 1073) "Aménagement et gestion d'un espace de stationnement pour une zone commerciale"

Sur la Commune de BUXY, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AM n°162, sise le Champ Fleury, d'une superficie de 4a 29ca,
- Section AM n°164, sise le Champ Fleury, d'une superficie de 7a 21ca,
- Section AM n°171, sise 10 route de Givry, d'une superficie de 12a 30ca,
- Section AM n°174, sise le Champ Fleury, d'une superficie de 15ca,
- Section AM n°175, sise le Champ Fleury, d'une superficie de 11a 39ca.

Pour un montant de 30 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant avis France Domaine du 01/08/2024 référencé 2024-71070-50484.

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Vosges du Sud (90) (opération 1160) "Compensation zones humides (extension de la ZA de la Brasserie)"

Sur la Commune de Etueffont, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section 040B n°394, sise étang du bas, d'une superficie de 1h36a41ca,
- Section 040B n°444, sise étang du bas, d'une superficie de 1h66a00ca,
- Section 040 Bn°465, sise étang du bas, d'une superficie de 1h01a01ca,
- Section 040B n°443, sise étang du bas, d'une superficie de 28a22ca,

- Section 040B n°442, sise étang du bas, d'une superficie de 62ca
Pour un montant de 92 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF du 10/09/2024.
À cela s'ajoute des frais d'agence d'un montant de 6 500 euros TTC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Vosges du Sud (90) (opération 1160) "Compensation zones humides (extension de la ZA de la Brasserie)"

Sur la Commune de Etueffont, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section 040B n°467, sise étang du bas, d'une superficie de 2h54a39ca,
- Section 040B n°457, sise étang du bas, d'une superficie de 33a 49ca,
- Section 040 Bn°454, sise étang du bas, d'une superficie de 92a77ca,
- Section 040B n°470, sise champs Montanjus, d'une superficie de 18a32ca,
- Section 040B n°469, sise champs Montanjus d'une superficie de 9a14ca
- Section 040B n°472, sise champs Montanjus d'une superficie de 9a90ca

Pour un montant de 100 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant avis EPF du 10/09/2024.
À cela s'ajoute des frais d'agence d'un montant de 6 500 euros TTC.

ANOST (71) (opération 1158) "Renaissance de la boulangerie"

Sur la Commune de ANOST, acquisition de la parcelle cadastrée :

- Section AE n°129, sise 4 rue du Fourmil, d'une superficie de 1a47ca,

Pour un montant de 75 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement) suivant estimation EPF du 03/09/2024.

LES MONTS RONDS (25) (opération 1153) "Acquisition d'une maison au centre du village"

Sur la Commune de Les Monts Ronds, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AB n°23, d'une superficie de 510 m²,
- Section AB n°132, d'une superficie de 623 m².

Pour un montant de 179 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF du 22/07/2024.

MAICHE (25) (opération 720) "Achat d'un bâtiment à réhabiliter dans le cadre d'un projet de développement économique en centre-ville"

Sur la Commune de Maiche, acquisition d'une parcelle cadastrée :

- Section AI n°42, d'une superficie de 315 m².

Pour un montant de 250 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant avis France Domaine du 28/06/2024 référencé 2024-25356-40892.

GENLIS (21) (opération 817) "Opération cœur de ville"

Sur la Commune de Genlis, acquisition de la parcelle cadastrée section AP n°240 d'une superficie de 207m², pour un montant de 320 000€ (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant avis France Domaine du 14/06/2024 référencé 2024-21292-37122.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration décide d'approuver les acquisitions telles que figurant ci-dessus.

MONTBENOIT (25) (opération 1122) "acquisition hôtel restaurant le "Sire de Joux"

Sur la commune de MONTBENOIT, acquisition de la parcelle cadastrée section AA numéro 65 d'une superficie de 531 m², pour un montant de 600 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

BYANS-SUR-DOUBS (25) (opération 1017) "Aménagement d'un nouveau quartier"

Sur la Commune de Byans-sur-Doubs, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AC n°35 d'une superficie de 145 m²,
- Section AC n°36 d'une superficie de 32 m².

Pour un montant de 3 300 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

SAINT-HIPPOLYTE (25) (opération 1163) "Acquisition d'un terrain à vocation d'habitat"

Sur la Commune de Saint-Hippolyte, acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée :

- Section AH n°385 d'une superficie de 738 m² pour une surface à acquérir ne pouvant excéder 400 m².

Pour un montant de 20 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement) en cas d'acquisition de la surface maximale de 400 m², soit 50€/m².

BESANCON (25) (opération 420) "Ilot Pompier Phase 2"

Sur la commune de Besançon, acquisition des lots situés sur la parcelle de copropriété cadastrée section HZ numéro 332 d'une superficie de 9a 10ca :

- Lot 39
- 1 /5ième des lots 20 et 43

Pour un montant de 38 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

GLAMONDANS (25) (opération 138) "Acquisition pour aménagement d'un espace public en vue liaison dernier quartier pavillonnaire avec le centre ancien"

Sur la commune de Glamondans, acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section HZ numéro 27 d'une superficie de 6 550 m² pour une surface à acquérir d'environ 3 680m², pour un montant de 32 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

GLAMONDANS (25) (opération 138) “Acquisition pour aménagement d’un espace public en vue liaison dernier quartier pavillonnaire avec le centre ancien”

Sur la commune de Glamondans, acquisition d’une partie de la parcelle cadastrée :

- Section HZ numéro 28 d’une superficie de 1 130 m² pour une surface à acquérir d’environ 384 m².

Pour un montant de 8 000 euros (hors taxes et frais d’enregistrement) se décomposant comme suit :

- 7 000 euros au titre du terrain
- 1 000 euros au titre de perte d’arbres fruitiers.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE BRESSE (71) (opération 1130) “Création zone d’activités Ouroux-sur-Saône”

Sur la Commune d’Ouroux-sur-Saône (71), acquisition de la parcelle cadastrée E 279, sise le Prinet, d’une contenance de 17a 07ca, pour un montant de 1 024 euros (hors taxes et frais d’enregistrement).

SAINT-VIT (25) (opération 1019) “Projet de requalification urbaine de l’ilot Champs Marmots”

Sur la Commune de SAINT-VIT, acquisition :

- de la parcelle cadastrée section AM n°129, sise rue du Frêne, d’une superficie de 2a 03ca,
- de la parcelle cadastrée section AM n°144, sise rue du Frêne, d’une superficie de 3a 85ca,
- du lot 4 (local commercial) situé dans la copropriété du 7T rue de Besançon et édifiée sur la parcelle cadastrée section AM numéro 133 d’une superficie de 2a 91ca

Pour un montant de 230 000,00 euros (hors taxes et frais d’enregistrement).

SAINT-VIT (25) (opération 1019) “Projet de requalification urbaine de l’ilot Champs Marmots”

Sur la Commune de SAINT-VIT, acquisition :

- de la parcelle cadastrée section AM n°143, sise rue du Frêne, d’une superficie de 30a 78ca,
- de la parcelle cadastrée section AM n°130, sise route de Besançon, d’une superficie de 36ca,
- des lots 1, 3, 13 et 14 (locaux commerciaux) situés dans la copropriété du 9 rue de Besançon et édifiée sur les parcelles cadastrées section AM numéros 9 et 130 d’une superficie totale de 13a 72ca
- des lots 1 et 3 (locaux) situés dans la copropriété du 7T rue de Besançon et édifiée sur la parcelle cadastrée section AM numéro 133 d’une superficie de 2a 91ca

Pour un montant de 520 000,00 euros (hors taxes et frais d’enregistrement).

COLLONGES-ET-PREMIERES (21) (opération 1134) “Création d’un champ photovoltaïque”

Sur la Commune de COLLONGES-ET-PREMIERES, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section D n°1090, sise La Gare, d’une superficie de 14a 78ca,
- Section D n°1091, sise La Gare, d’une superficie de 6a 15ca,
- Section D n°1094, sise La Gare, d’une superficie de 1ha 23a 70ca,
- Section ZH n°101 pour partie (future ZH n°136), sise Aux Carrés, d’une superficie de 2ha 29a 93ca,
- Section ZH n°102, sise Aux Carrés, d’une superficie de 1a 90ca,

Pour un montant de 67 763,00 euros (hors taxes et frais d’enregistrement).

MIGENNES (89) (opération 1140) “Agrandissement du centre technique municipal”

Sur la Commune de MIGENNES, acquisition d’une fraction de la parcelle cadastrée section AM n°2, sise 4 rue Georges Clemenceau, pour une superficie d’environ 24a 00ca, pour un montant de 90 000,00 euros (hors taxes et frais d’enregistrement).

SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89) (opération 1011) “Aménagement zone pavillonnaire “Fontaine de Grisy”

Sur la Commune de SAINT-BRIS-LE-VINEUX, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AC n°243, sise Fontaine de Grisy, d’une superficie de 9a 67ca,
- Section AC n°244, sise Fontaine de Grisy, d’une superficie de 11a 22ca,

Pour un montant de 52 225,00 euros (hors taxes et frais d’enregistrement), non compris l’indemnité d’éviction agricole de 793,82€ à charge de l’EPF.

AUXERRE (89) (opération 902) “Ilot Gambetta”

Sur la Commune d’AUXERRE, acquisition des lots de copropriété n°1, 2 et 4 à 9 sur les parcelles cadastrées BK n°305 et 453 d’une superficie totale de 135m², pour un montant de 76 000,00 euros (hors taxes et frais d’enregistrement).

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD CÔTE CHALONNAISE (71) (opération 1073) “Aménagement et gestion d’un espace de stationnement pour une zone commerciale”

Sur la Commune de BUXY, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AM n°162, sise le Champ Fleury, d’une superficie de 4a 29ca,
- Section AM n°164, sise le Champ Fleury, d’une superficie de 7a 21ca,
- Section AM n°171, sise 10 route de Givry, d’une superficie de 12a 30ca,
- Section AM n°174, sise le Champ Fleury, d’une superficie de 15ca,
- Section AM n°175, sise le Champ Fleury, d’une superficie de 11a 39ca

Pour un montant de 30 000,00 euros (hors taxes et frais d’enregistrement).

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Vosges du Sud (90) (opération 1160) “Compensation zones humides (extension de la ZA de la Brasserie)”

Sur la Commune de Etueffont, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section 040B n°394, sise étang du bas, d’une superficie de 1h36a41ca,
- Section 040B n°444, sise étang du bas, d’une superficie de 1h66a00ca,

- Section 040 Bn°465, sise étang du bas, d'une superficie de 1h01a01ca,
- Section 040B n°443, sise étang du bas, d'une superficie de 28a22ca,
- Section 040B n°442, sise étang du bas, d'une superficie de 62ca

Pour un montant de 92 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

À cela s'ajoute des frais d'agence d'un montant de 6 500 euros TTC

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Vosges du Sud (90) (opération 1160) "Compensation zones humides (extension de la ZA de la Brasserie)"

Sur la Commune de Etueffont, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section 040B n°467, sise étang du bas, d'une superficie de 2h54a39ca,
- Section 040B n°457, sise étang du bas, d'une superficie de 33a 49ca,
- Section 040 Bn°454, sise étang du bas, d'une superficie de 92a77ca,
- Section 040B n°470, sise champs Montanjus, d'une superficie de 18a32ca,
- Section 040B n°469, sise champs Montanjus d'une superficie de 9a14ca
- Section 040B n°472, sise champs Montanjus d'une superficie de 9a90ca

Pour un montant de 100 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

À cela s'ajoute des frais d'agence d'un montant de 6 500 euros TTC

ANOST (71) (opération 1158) "Renaissance de la boulangerie"

Sur la Commune de ANOST, acquisition de la parcelle cadastrée :

- Section AE n°129, sise 4 rue du Fournil, d'une superficie de 1a47ca,

Pour un montant de 75 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

LES MONTS RONDS (25) (opération 1153) "Acquisition d'une maison au centre du village"

Sur la Commune de Les Monts Ronds, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AB n°23, d'une superficie de 510 m²,
- Section AB n°132, d'une superficie de 623 m².

Pour un montant de 179 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

MAICHE (25) (opération 720) "Achat d'un bâtiment à réhabiliter dans le cadre d'un projet de développement économique en centre-ville"

Sur la Commune de Maïche, acquisition d'une parcelle cadastrée :

- Section AI n°42, d'une superficie de 315 m².

Pour un montant de 250 000,00 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

GENLIS (21) (opération 817) "opération cœur de ville"

Sur la Commune de Genlis, acquisition de la parcelle cadastrée section AP n°240 d'une superficie de 207m², pour un montant de 320 000€ (hors taxes et frais d'enregistrement).

RESULTATS DU SCRUTIN : 26 votants et 26 voix pour.

M. MOUGEOT donne une information concernant la parution d'un article de presse à charge pour l'EPF.

Quand l'EPF fait un portage pour un hôtel ou un restaurant, il le fait à la demande de la collectivité. C'est un peu le parcours du combattant pour la commune qui doit « batailler » pour trouver un nouvel occupant car il s'agit, le plus souvent, de maintenir un commerce en perdition.

Lorsque l'occupant est trouvé, l'EPF conclut le bail avec le locataire.

Et quelquefois, le preneur ne respecte plus ses engagements, par exemple en ne payant plus ses loyers, en ayant un comportement incorrect vis-à-vis des élus...

Et cela peut arriver qu'un journaliste écrive un article et dresse un tableau pas toujours favorable pour l'EPF et à la commune.

Dans notre cas, l'occupant ne payait plus ses loyers, et d'après Mr le Maire refusait d'accueillir des convives et ouvrait à des horaires plutôt variables. L'article de presse ne transcrit pas réellement la vérité.

M. MICHAUD indique qu'il faut prendre des précautions dans ces cas-là. En effet, prendre un commerce, ce n'est pas simple. Il peut y avoir des tentations de s'installer sans compétence et sans formation. Ce peut être dangereux pour la commune mais également pour les personnes qui s'installent. En amont, il serait nécessaire qu'une étude de faisabilité soit faite pour éviter ces désagréments.

M. Alpy indique également qu'il est fréquent que des porteurs de projet aient des business plan légers, ce qui peut augurer des jours difficiles pour celui-ci.

M. MOUGEOT indique la nécessité pour les porteurs de projet de dialoguer avec la collectivité, car la situation est compliquée pour le maintien des commerces en zone rurale. L'EPF exécute ensuite ce qui a été décidé entre le futur locataire et la collectivité.

M. MICHAUD indique également que les communes doivent être prudentes au niveau des aides qu'elles octroient aux porteurs de projet.

N° de l'opération : 1122 - Acquisition hôtel-restaurant le Sire de Joux ;
OP1122ACQ001_LAB

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCM - Communauté de Communes de Montbenoit

Demandeur : Mairie de Montbenoit
Réception du dossier : 15/02/2024 LPH/CP

Désignation des biens à acquérir

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
AA	65	Place de l'Abbaye	531
		TOTAL :	531

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : UA

Emplacement réservé :
Droit de préemption :

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future :
Axe du PPI : Développement économique (Biens destinés à la réalisation ou au maintien d'activités économiques ainsi que des biens situés dans des zones d'activité déjà constituées s'intégrant dans une opération de dynamisation par réhabilitation ou restructuration.)

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : 645 000 €
Estimation globale : 700 000 €
Estimation tranche : 600 000 €
Veille :

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

La commune de MONTBENOIT a sollicité l'EPF afin d'acquérir le bâtiment de l'hôtel restaurant le Sire de Joux cadastré : AA 65 sise à MONTBENOIT. Cette acquisition a pour but de maintenir l'unique hôtel restaurant sur le territoire de la commune.
Acquisition des murs du restaurant au prix de 600 000 euros.

Plan cadastral :



Photographie :



N° de l'opération : 1017 - Aménagement d'un nouveau quartier
OP1017ACQ002_LAURENT

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Demandeur : Mairie de Byans sur Doubs
Réception du dossier : Cassandra PAYOT

Désignation des biens à acquérir

Byans-sur-Doubs (25)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)	Numéros des lots
AC	0035	LES ARBEUX	145	
AC	0036	LES ARBEUX	32	
		TOTAL :	177	

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : Ub

Emplacement réservé : non
Droit de préemption : oui

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : non
Compatibilité SCOT : oui
Compatibilité PLH : /

Destination future : logements individuels et collectifs
Axe du PPI : Habitat

CONDITIONS FINANCIERES :

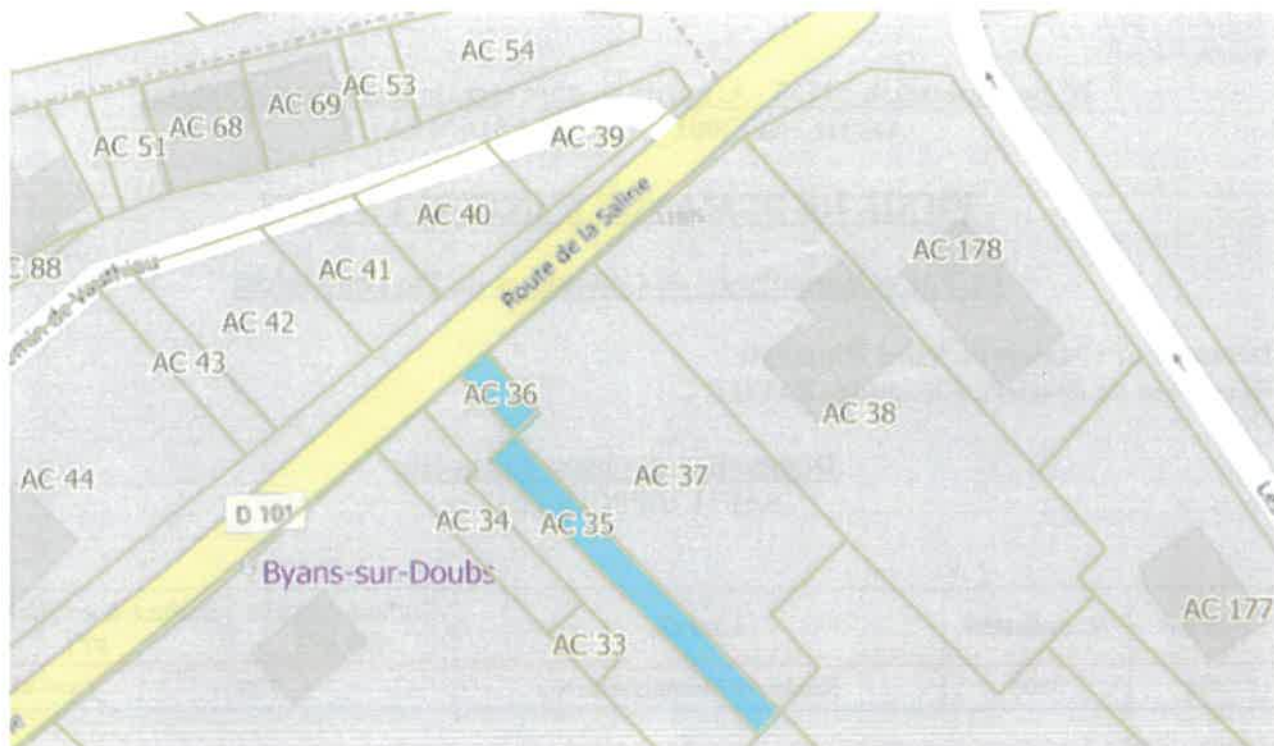
Evaluation EPF : 3 540 €
Estimation globale : 100 000 €
Estimation tranche : 3 300 €
Veille :

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : 1^{er} semestre
2025
Date prévisible de fin d'acquisition : 2028

OBSERVATIONS :

Acquisition de parcelles en zone Ub pour un projet d'aménagement habitat avec logements individuels et collectifs.

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 1163 - Acquisition d'un terrain à vocation d'habitat
OP1163ACQ001_SCI LES CHAMEAUX

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche

Demandeur : Mairie de Saint Hippolyte
Réception du dossier : Cassandra PAYOT

Désignation des biens à acquérir
SAINT HIPPOLYTE (25)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface parcelle (en m²)	Surface à acquérir (en m²)
AH	385p	Route de Montecheroux	738	<= 400 m²

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : UB

Emplacement réservé : non
Droit de préemption : oui

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : non
Compatibilité SCOT : oui
Compatibilité PLH : /

Destination future : création logement collectifs
Axe du PPI : Habitat

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : 20 000 €
Estimation globale : 200 000 €
Estimation tranche : 20 000 €
Veille : /

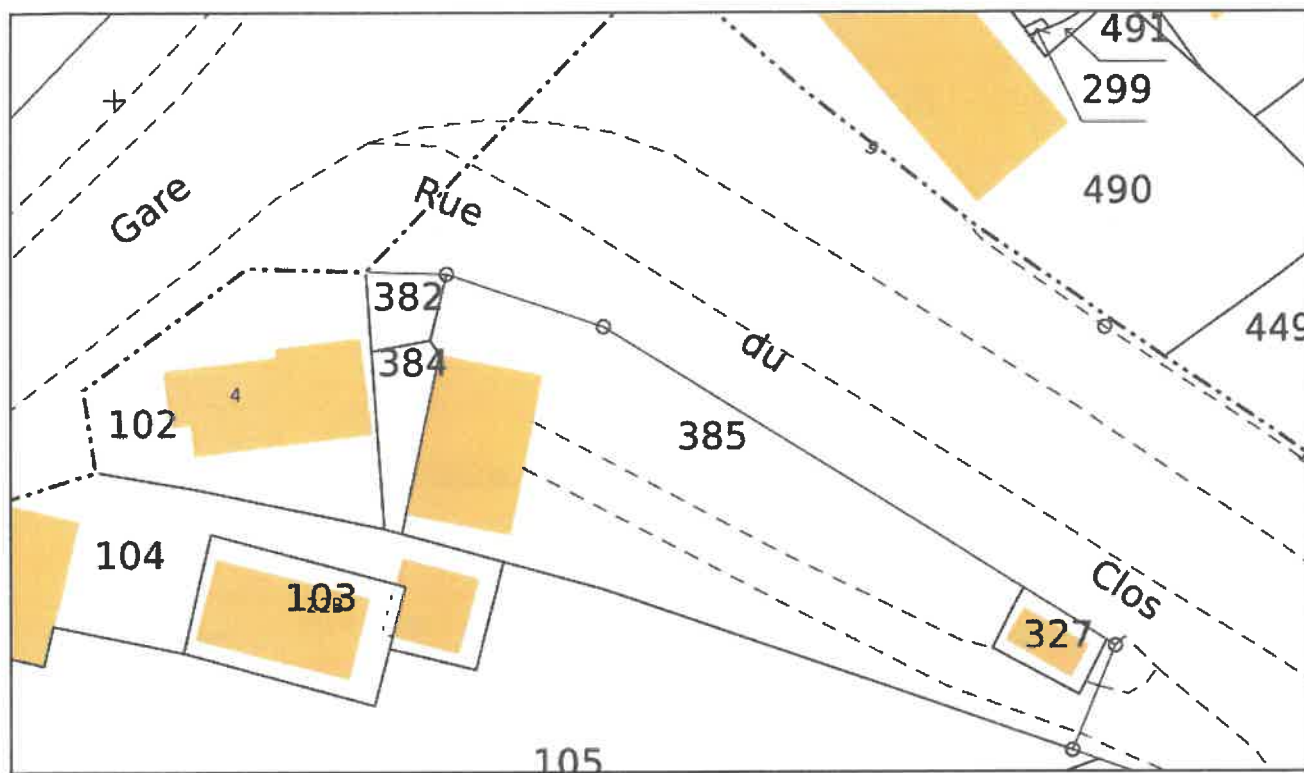
Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : second
semestre 2025
Date prévisible de fin d'acquisition : second
semestre 2025

OBSERVATIONS :

Acquisition d'une surface ne pouvant excéder 400 m², à extraire de la parcelle cadastrée section AH n°385 en vue d'y réaliser un projet de logements collectifs répondant aux conditions de l'OAP 3 prévue au PLU et qui grève ledit terrain.

Cette acquisition se fera au prix de 50€/m², soit un montant total de 20 000€ dans le cas où l'acquisition porterait sur la surface maximale de 400 m² consentie par le vendeur.

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 420 - Ilot Pompier - Phase 2
OP420ACQ005_YERLY

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Demandeur : Mairie de Besançon
Réception du dossier : Amandine Rombaut

Désignation des biens à acquérir

Besançon (25)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)	Numéros des lots
HZ	0332	8 Rue OUDET	910	- 39 - 1/5 ième lots n° 20 et 43
		TOTAL :	910	

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : AU3

Emplacement réservé : Non
Droit de préemption : Oui

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : Oui
Compatibilité SCOT : Oui
Compatibilité PLH : Oui

Destination future : création d'un nouveau quartier
Axe du PPI : Renouvellement urbain

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : 38 000 €
Estimation globale : 1 500 000 €
Estimation tranche : 38 000 €
Veille : Non

Affectation pendant portage : Bien loué qui a terme devra devenir libre de toute occupation.
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : décembre 2024
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Il s'agit d'un studio meublé qui est actuellement loué. Lors de la libération de ce bien par l'occupante, celui-ci restera libre de toute occupation en vue de sa démolition future.

Plan cadastral :



Photographies :



**N° de l'opération : 138 - Acquis. pour aménagement d'un espace public en vue
liaison dernier quartier pavillonnaire avec le centre ancien
OP138ACQ001_Consorts TERRIER**

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumoises

Demandeur : Mairie de Glamondans
Réception du dossier : Amandine Rombaut

Désignation des biens à acquérir

Glamondans (25)

Section	N° cadastral	Lieu-dit	Surface à acquérir (en m²)	Surface de la parcelle (en m²)
ZH	27	CHAMPS DES PIECES	Environ 3 680	6 550
		TOTAL :		6550

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : RNU
Zonage : /

Emplacement réservé : Non
Droit de préemption : Non

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : Oui
Compatibilité SCOT : oui
Compatibilité PLH : /

Destination future : Création d'un équipement public
Axe du PPI : Equipements publics

CONDITIONS FINANCIERES :

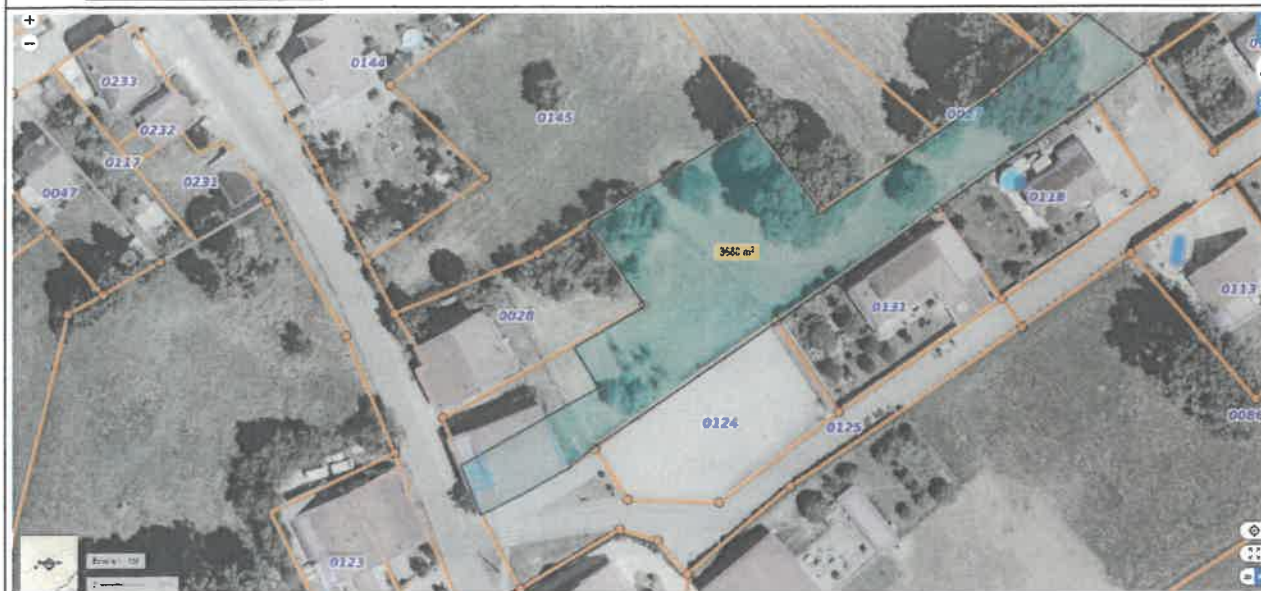
Evaluation domaine : 32 000 €
Estimation globale : 200 000 €
Estimation tranche : 32 000 €
Veille : Non

Affectation pendant portage : 1 semestre 2025
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : 1 semestre 2025
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Il s'agit d'une parcelle à diviser située en cœur du village.

Plan cadastral :



Photographie :



**N° de l'opération : 138 - Acquis. pour aménagement d'un espace public en vue
liaison dernier quartier pavillonnaire avec le centre ancien
OP138ACQ005_TERRIER/MESSAGIER**

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumoises

**Demandeur : Mairie de Glamondans
Réception du dossier : Amandine Rombaut**

Désignation des biens à acquérir

Glamondans (25)

Section	N° cadastral	Lieu-dit	Surface à acquérir (en m²)	Surface de la parcelle (en m²)
ZH	28	CHAMPS DES PIECES	Environ 384	1 130
		TOTAL :		1130

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : RNU
Zonage : /

Emplacement réservé : Non
Droit de préemption : Non

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : Oui
Compatibilité SCOT : oui
Compatibilité PLH : /

Destination future : Création d'un équipement public
Axe du PPI : Equipements publics

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation domaine : 8 000 €
Estimation globale : 200 000 €
Estimation tranche : 8 000 €
Veille : Non

Affectation pendant portage : 1 semestre 2025
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : 1 semestre 2025
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Il s'agit d'une parcelle de terrain à usage de verger, à diviser, située en cœur du village. Le prix de 8 000€ se décompose comme suit :

- 7000 euros de terrain
- 1 000 euros de perte d'arbres fruitiers.

Plan cadastral :



Photographie :



N° de l'opération : 1130 - Création zone d'activités Ouroux-sur-Saône
OP1130ACQ002_INDIVISION_GILET

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCTB - Communauté de communes Terres de Bresse

Demandeur : CCTB - Communauté de communes Terres de Bresse

Réception du dossier : TM

Désignation des biens à acquérir

Ouroux-sur-Saône (71)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
E	0279	Le Pranet	1 707

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLUi

Zonage : 1AU

Emplacement réservé :

Droit de préemption :

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :

Compatibilité SCOT :

Compatibilité PLH :

Destination future :

Axe du PPI : Développement économique (Biens destinés à la réalisation ou au maintien d'activités économiques ainsi que des biens situés dans des zones d'activité déjà constituées s'intégrant dans une opération de dynamisation par réhabilitation ou restructuration.)

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : 1 024 €

Estimation globale : 50 000 €

Estimation tranche : 1 024 €

Veille :

Affectation pendant portage :

Durée de portage : 48 mois

Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :

Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Parcelle non bâtie comprise dans la zone d'extension de la zone d'activités.

PLAN



PHOTO



N° de l'opération: 1019-Projet de requalification urbaine de l'ilot "Champs Marmots"

OP1019ACQ002_SCI LUANE

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Demandeur : Commune de SAINT-VIT (25)

Réception du dossier : 05/06/2023 TS

Désignation des biens à acquérir
SAINT-VIT

Désignation parcellaire		Lieu-dit	Contenance cadastrale	Lot de copropriété
Section	N° cadastre			
AM	133	7T rue de Besançon	291 m²	Lot 4
AM	129	Rue de Frêne	203 m²	//
AM	144	Rue de Frêne	385 m²	//
Total			879 m²	

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU

Zonage : UA-F

Emplacement réservé : Non

Droit de préemption : Non

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : OUI

Compatibilité SCOT :

Compatibilité PLH :

Destination future : habitat

Axe du PPI : Renouvellement urbain

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaines : 230 000 €

Estimation globale : 1 300 000 €

Estimation tranche : 230 000 €

Veille :

Affectation pendant portage :

Durée de portage : 48 mois

Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : déc 2024

Date prévisible de fin d'acquisition : déc 2024

OBSERVATIONS :

Acquisition avec bail en cours (restaurant « café gourmand »)

N° de l'opération: 1019-Projet de requalification urbaine de l'ilot "Champs Marmots"

OP1019ACQ003_SCI DECADE et VDM

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Demandeur : Commune de SAINT-VIT (25)

Réception du dossier : 05/06/2023 TS

Désignation des biens à acquérir
SAINT-VIT

Désignation parcellaire		Lieu-dit	Contenance cadastrale	Lot de copropriété
Section	N° cadastre			
AM	9	9 rue de Besançon	1 336 m²	Lot 1 Lot 3 Lot 13 Lot 14
AM	133	7T rue de Besançon	291 m²	Lot 1 Lot 3
AM	130	Rue de Besançon	36 m²	//
AM	143	Rue de Frêne	3 078 m²	//
Total			4 741 m²	

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : UA-F

Emplacement réservé : Non
Droit de préemption : Non

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : OUI
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future : habitat
Axe du PPI : Renouvellement urbain

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaines : 454 000 €
Estimation globale : 1 300 000 €
Estimation tranche : 520 000 €
Veille :

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : déc 2024
Date prévisible de fin d'acquisition : déc 2024

OBSERVATIONS :

Acquisition libre de toute occupation et résiliation des baux en cours (pris en charge par le vendeur)
Acquisition à +14,6% par rapport à l'évaluation des Domaines (avis dressé avec une marge d'appréciation de 15 %)

Plan cadastral :



Photographie :



N° de l'opération : 1134 - Création d'un champ photovoltaïque
OP1134ACQ001_SNCF

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCPD - Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Demandeur : Mairie de Collonges et Premières (21)

Réception du dossier : TS

Désignation des biens à acquérir

Collonges-et-Premières (21)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
D	1090	La Gare	1 478
D	1091	La Gare	615
D	1094	La Gare	12 370
ZH	101 pour partie (future ZH n°136)	Aux Carrés	22 993
ZH	102	Aux Carrés	190
TOTAL :			37 646

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU

Zonage : UE et AUE

Emplacement réservé : non

Droit de préemption :

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :

Compatibilité SCOT :

Compatibilité PLH :

Destination future :

Axe du PPI : Développement économique

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : 67 763 €

Estimation globale : 100 000 €

Estimation tranche : 67 763 €

Veille :

Affectation pendant portage :

Durée de portage : 48 mois

Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :

Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Propriété SNCF. Ancien site de créosotage.

Diverses études de sol ont été produites. La reconversion en champ photovoltaïque est compatible.

N° de l'opération : 1140 - Agrandissement du centre technique municipal
OP1140ACQ001_SCI FRAMAR

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCAM - Communauté de communes de l'Agglomération Migennaise

Demandeur : Mairie de Migennes

Réception du dossier : TS

Désignation des biens à acquérir

Migennes (89)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
AM	2 pour partie		Environ 2 400
		TOTAL :	Environ 2 400

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : UE

Emplacement réservé : non
Droit de préemption :

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future :
Axe du PPI : Equipements publics

CONDITIONS FINANCIERES :

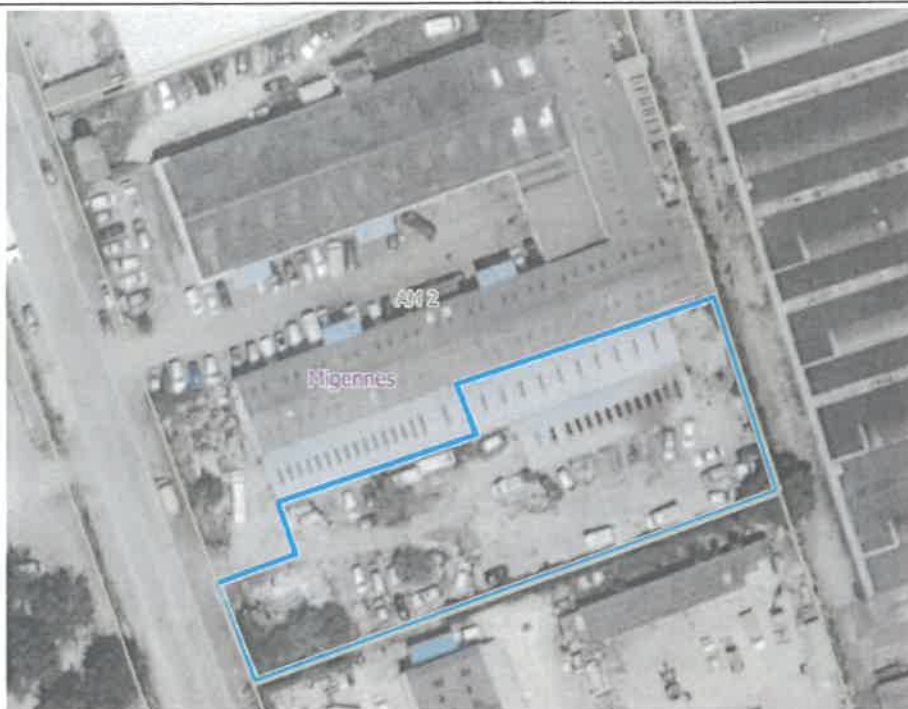
Evaluation EPF : 90 000 €
Estimation globale : 100 000 €
Estimation tranche : 90 000 €
Veille :

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Acquisition du bien libre de toute occupation

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 1011 - Aménagement zone pavillonnaire « Fontaine de Grisy »
OP1011ACQ002_SORIN

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Demandeur : Mairie de Saint-Bris-le-Vineux (89)

Réception du dossier : TS

Désignation des biens à acquérir

Saint-Bris-le-Vineux (89)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface totale (en m²)
AC	243	Fontaine de Grisy	967
AC	244	Fontaine de Grisy	1 122
			TOTAL : 2 089 m²

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : AU

Emplacement réservé : non
Droit de préemption :

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future :
Axe du PPI : Habitat (PPI 2021-2025)

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : 52 225 €
Estimation globale : 300 000 €
Estimation tranche : 52 225 €
Veille :

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : Août 2024
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Achat de parcelles situées en zone AU
Indemnité d'éviction agricole 0,38€/m² soit 793,82€ à charge de l'EPF

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 902 - Ilot Gambetta
OP902ACQ0009 _SCI CERISAIE

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Demandeur : Mairie de Auxerre
Réception du dossier : Thomas SONET

Désignation des biens à acquérir

Auxerre (89)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)	Numéros des lots
BK	0453	5 Rue PAUL DOUMER	23	Lot 1 Lot 2 Lots 4 à 9
BK	0305	5 Rue PAUL DOUMER	112	
TOTAL :			135	

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : UP5

Emplacement réservé : NON
Droit de préemption : NON

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future :
Axe du PPI : Renouvellement urbain

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : 91 000 €
Estimation globale : 2 000 000 €
Estimation tranche : 76 000 €
Veille : Non

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Absence de commission d'agence

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 1073 – Aménagement et gestion d'un espace de stationnement pour une zone commerciale

OP1073ACQ001_SCHIEVER

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCSCC - Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Demandeur : CCSCC - Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Réception du dossier : TM

Désignation des biens à acquérir

Buxy (71)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
AM	0162	Le Champ Fleury	429
AM	0164	Le Champ Fleury	701
AM	0171	10 route de Givry	1 230
AM	0174	Le Champ Fleury	15
AM	0175	Le Champ Fleury	1 139
		TOTAL	3 514

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLUi

Zonage : Uxc

Emplacement réservé : Non

Droit de préemption : Oui

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :

Compatibilité SCOT :

Compatibilité PLH :

Destination future : Activités économiques

Axe du PPI : Développement économique

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : 30 700 €

Estimation globale : 50 000 €

Estimation tranche : 30 000 €

Veille :

Affectation pendant portage :

Durée de portage : 48 mois

Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :

Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Acquisition d'un parking de surfaces commerciales attenante et vacante une gestion concertée du stationnement des activités.

PLAN



PHOTO



**N° de l'opération : 1160 - Compensation zones humides (extension de la ZA de la brasserie
OP1160ACQ001_GRANDJEAN**

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCM - Communauté de Communes des Vosges du Sud

Demandeur : Communauté de Commune des Vosges du Sud

Réception du dossier : 25/06/2023 Lionel

Désignation des biens à acquérir

Etueffont (90)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
040B	394	Etang du Bas	13641
040B	444	Etang du Bas	16600
040B	465	Etang du Bas	10101
040B	443	Etang du Bas	2822
040B	442	Etang du Bas	62
		TOTAL :	43226

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme :

Zonage :

Emplacement réservé :

Droit de préemption :

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :

Compatibilité SCOT :

Compatibilité PLH :

Destination future :

Axe du PPI : Espaces agricoles et naturels et de loisirs

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : 92 000 €

Estimation globale : 300 000 €

Estimation tranche : 92 000 €

Veille : Non

Affectation pendant portage :

Durée de portage : 48 mois

Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :

Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS : La Communauté de Communes des Vosges du Sud sollicite l'EPF afin d'acquérir un ensemble parcellaire afin de compenser la dégradation de zones humides quant au projet d'extension de la zone d'activité de la « Brasserie » situé sur la commune de la Chapelle sous Rougemont. L'acquisition s'effectue au prix 92 000 euros. A cela s'ajoute des frais d'agence d'un montant de 6500 euros.

Plan cadastral :



Photographie :



**N° de l'opération : 1160 - Compensation zones humides (extension de la ZA de la brasserie
OP1160ACQ001_KUDER**

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCM - Communauté de Communes des Vosges du Sud

Demandeur : Communauté de Commune des Vosges du Sud

Réception du dossier : 25/06/2023 Lionel

Désignation des biens à acquérir

Etueffont (90)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
040B	467	Etang du Bas	25439
040B	457	Etang du Bas	3349
040B	454	Etang du Bas	9277
040B	470	Champs Montanjus	1832
040B	469	Champs Montanjus	914
040B	472	Champs Montanjus	990
		TOTAL :	41801

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme :
Zonage :

Emplacement réservé :
Droit de préemption :

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future :
Axe du PPI : Espaces agricoles et naturels et de loisirs

CONDITIONS FINANCIERES :

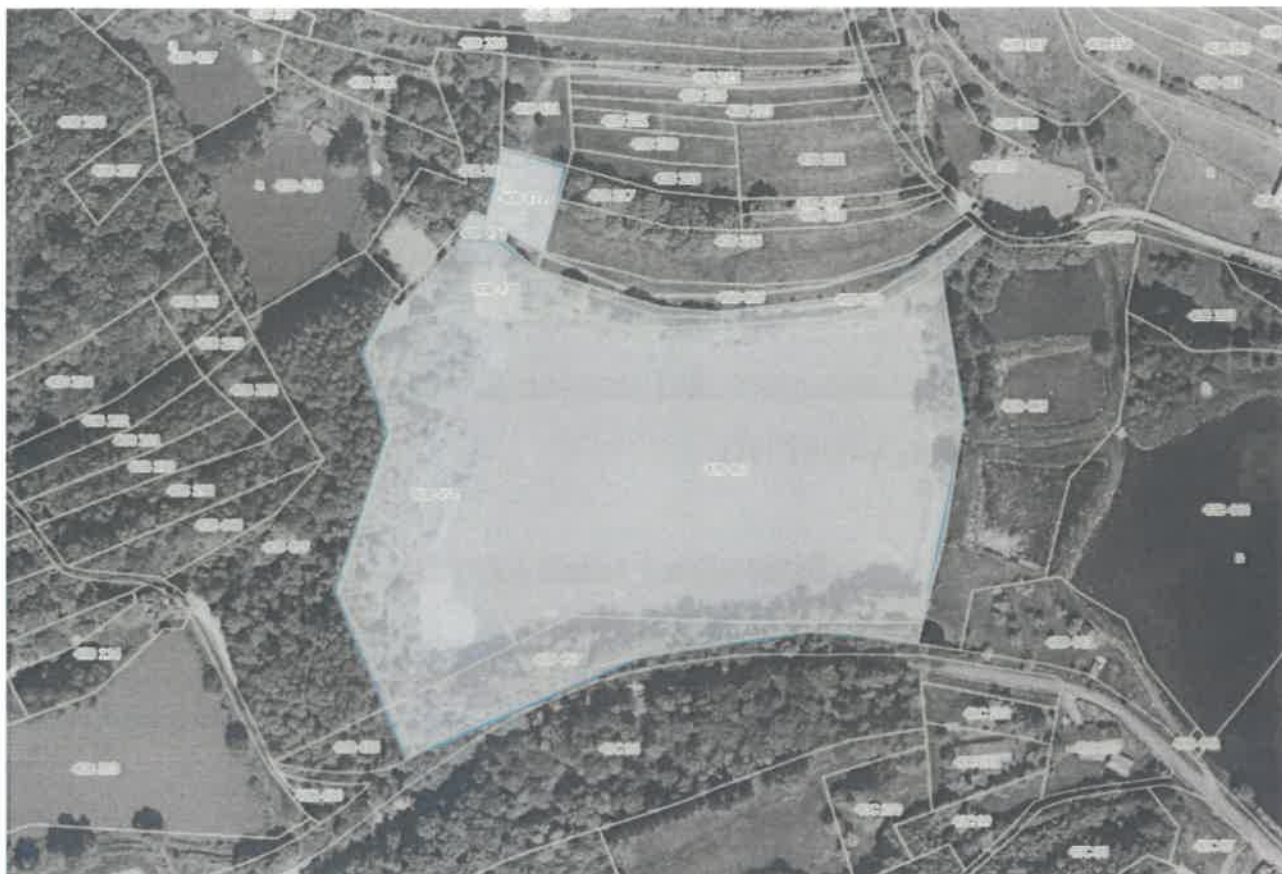
Evaluation EPF : 100 000 €
Estimation globale : 300 000 €
Estimation tranche : 100 000 €
Veille : Non

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

La Communauté de Communes des Vosges du Sud sollicite l'EPF afin d'acquérir un ensemble parcellaire afin de compenser la dégradation de zones humides quant au projet d'extension de la zone d'activité de la « Brasserie » situé sur la commune de la Chapelle sous Rougemont. L'acquisition s'effectue au prix 100 000 euros. A cela s'ajoute des frais d'agence d'un montant de 6500 euros.

Plan cadastral :



Photographie :



N° de l'opération : 1158 – Renaissance de la Boulangerie
OP1158ACQ1_MOROT_RAQUIN

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION
VALANT CO

CCGAM - Communauté de Communes Grand Autunois Morvan

Demandeur : Commune de ANOST (71)

Réception du dossier : ER

Désignation des biens à acquérir

ANOST (71)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
AE	0129	4 rue du Fournil	147
		TOTAL	147

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : RNU

Zonage :

Emplacement réservé : Non

Droit de préemption : Non

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :

Compatibilité SCOT :

Compatibilité PLH :

Destination future : Activités économiques

Axe du PPI : Développement économique

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : 75 000 €

Estimation globale : 100 000 €

Estimation tranche : 75 000 €

Veille :

Affectation pendant portage :

Durée de portage : 48 mois

Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :

Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Acquisition d'immeuble composé de 4 constructions imbriquées communiquant de l'intérieur avec un espace commercial au RDC (Boulangerie), une habitation sur 2 niveaux (sans accès indépendant), un laboratoire de travail en R-1, un grenier, une cave et un garage. La partie habitation est dans un état médiocre et la partie professionnel est correcte.

PLAN



PHOTO



N° de l'opération : 1153 - Acquisition d'une maison au centre du village
OP1153ACQ001_BAVEREL

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCLL - Communauté de Communes Loue-Lison

Demandeur : Mairie de Les Monts Ronds

Réception du dossier : Cassandra PAYOT

Désignation des biens à acquérir

Les Monts-Ronds (25)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
AB	0023	AU VILLAGE MEREY S/MONTRON	510
AB	0132	3 Place DE L'EGLISE	623
		TOTAL :	1 133

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : Carte communale

Zonage :

- partie bâtie = secteur constructible
- partie non-bâtie = non-constructible

Emplacement réservé : /

Droit de préemption : /

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : non

Compatibilité SCOT : oui

Compatibilité PLH : /

Destination future : création logements et locaux commerciaux

Axe du PPI : Renouvellement urbain

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : 179 000 €

Estimation globale : 200 000 €

Estimation tranche : 179 000 €

Veille :

Affectation pendant portage : mise en sécurité

Durée de portage : 48 mois

Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : 31/03/2025

Date prévisible de fin d'acquisition : 31/03/2025

OBSERVATIONS :

La nouvelle commune fusionnée Les Monts Ronds a sollicité l'EPF afin d'acquérir une maison mitoyenne à des locaux communaux dans le but d'y réaliser un projet locatif ainsi que des locaux commerciaux, compte tenu de son emplacement au cœur du village de Mérey-sous-Montrond.

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 720 - Achat d'un bâtiment à réhabiliter dans le cadre d'un projet de développement économique en centre-ville
OP720ACQ001_CREDIT AGRICOLE

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maîche

Demandeur : Mairie de Maîche

Réception du dossier : Cassandra PAYOT

Désignation des biens à acquérir

Maîche (25)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)	Numéros des lots
AI	0042	10 Rue MONTALEMBERT	315	
		TOTAL :	315	

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : UC

Emplacement réservé : /
Droit de préemption : /

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : non
Compatibilité SCOT : oui
Compatibilité PLH : /

Destination future : développement économique en
centre-ville
Axe du PPI : Equipements publics

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : 250 000 €
Estimation globale : 300 000 €
Estimation tranche : 250 000 €
Veille :

Affectation pendant portage : mise en sécurité
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : 31/03/2025
Date prévisible de fin d'acquisition : 31/03/2025

OBSERVATIONS :

Acquisition des anciens locaux du Crédit Agricole BFC à Maîche en vue d'y réaliser un projet de développement économique en centre-ville.

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 817 - Opération coeur de ville
OP817ACQ002_SCI SAINTE APPOLINE

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCPD - Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Demandeur : Mairie de Genlis
Réception du dossier : AR / TS

Désignation des biens à acquérir

Genlis (21)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
AP	0240	4 CRS MARTYRS DE LA RESISTANCE	207
TOTAL :			207

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : U du PLU

Emplacement réservé : Non
Droit de préemption : Oui

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future : Requalification
Axe du PPI : Renouvellement urbain

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : 330 000 €
Estimation globale : 1 500 000 €
Estimation tranche : 320 000 €
Veille :

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : 1er semestre 2022
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Le bien est actuellement occupé par des dentistes. Les dentistes font construire un cabinet dentaire sur la commune et devrait être rendu libre de toute occupation dans un an.
Ce bâtiment, une fois libéré, doit être démoli dans le cadre de la rénovation du cœur de ville.

Plan cadastral :



Photographies :



DELIBERATION N°59 – MODIFICATIONS DECISIONS D'ACQUISITIONS (point 4-2 dans les documents remis aux élus)

Deux acquisitions validées lors d'un précédent Conseil d'administration doivent faire l'objet d'une rectification concernant l'estimation domaine ou le parcellaire. En conséquence, s'agissant des acquisitions ci-après :

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE-FORTERRE (89) (opération 1127) "Création d'un pôle mobilité-mécanique - RD 950 à Toucy"**

Sur la commune de TOUCY, acquisition de la parcelle section E numéro 893, d'une superficie de 58a 57ca, pour un montant de 368 000 euros, (hors taxes et frais d'enregistrement).

Suivant estimation de France Domaine n°2022- 89419-52295 du 15/09/2022.

- **CC GRAND AUTUNOIS MORVAN (71) (opération 1072) "Acquisition du site de production du groupe VELDEMAN à Saint-Forgeot"**

Sur la commune de SAINT-FORGEOT, acquisition des parcelles cadastrées :

- section B numéro 855 d'une superficie de 14a 41ca
- section B numéro 1022 d'une superficie de 1ha 13a 73ca
- section B numéro 1024 d'une superficie de 8a 12ca
- section B numéro 938 d'une superficie de 59a 92ca
- section B numéro 939 d'une superficie de 4a 19ca
- section B numéro 941 d'une superficie de 1ha 07a 17ca

Pour un montant de 2 000 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation de France Domaines, référencée 2023-71414-72641 en date du 15/11/2023.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration prend acte et valide la modification des acquisitions ainsi qu'il suit :

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE-FORTERRE (89) (opération 1127) "Création d'un pôle mobilité-mécanique - RD 950 à Toucy"**

Sur la commune de TOUCY, acquisition de la parcelle section E numéro 893, d'une superficie de 58a 57ca, pour un montant de 368 000 euros, (hors taxes et frais d'enregistrement).

Suivant estimation de France Domaine N°2024- 89419-41500 du 11/07/2024.

- **CC GRAND AUTUNOIS MORVAN (71) (opération 1072) "Acquisition du site de production du groupe VELDEMAN à Saint-Forgeot"**

Sur la commune de SAINT-FORGEOT, acquisition des parcelles cadastrées :

- section B numéro 1022 d'une superficie de 1ha 13a 73ca
- section B numéro 1024 d'une superficie de 8a 12ca
- section B numéro 938 d'une superficie de 59a 92ca
- section B numéro 939 d'une superficie de 4a 19ca
- section B numéro 941 d'une superficie de 1ha 07a 17ca

Pour un montant de 2 000 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation de France Domaines, référencée 2023-71414-72641 en date du 15/11/2023.

RESULTATS DU SCRUTIN : 26 votants et 26 voix pour

POINT 5 DANS LES DOCUMENTS REMIS AUX ELUS- Décisions d'acquisitions OFS

Selon les demandes éventuellement reçues par l'EPF, les acquisitions « OFS » seront, le cas échéant, présentées en séance.

Le Conseil d'Administration sera donc invité, le cas échéant, à approuver les acquisitions éventuellement présentées.

Ce point indiqué dans les documents remis aux élus n'a pas été évoqué en séance du fait de l'absence de demande d'acquisitions OFS et n'a donc pas donné lieu à délibération.

DELIBERATION N°60 – RETROCESSIONS (point 6-1 dans les documents remis aux élus)

Dans le cadre de chaque programme d'acquisitions pour lequel l'EPF est sollicité, la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la collectivité concernée vient préciser l'objet du programme, les conditions d'acquisition et de portage, ainsi que l'engagement de la collectivité bénéficiaire à racheter ou à garantir le rachat du foncier acquis par l'EPF, les délais et conditions de revente, la détermination du prix de cession et les modalités de paiement.

Plusieurs acquisitions faites par l'EPF doivent faire l'objet d'une rétrocession :

Rétrocession totale de l'acquisition RIOTTE dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°367 intitulée «La Tour Oudin», portage pour le compte de la Commune de Salins-les-Bains (39)

Suivant acte de vente en date du 19 octobre 2017, l'EPF a acquis une propriété bâtie sise à Salins-les-Bains, pour le compte de la Commune de Salins-les-Bains, il s'agit des parcelles cadastrées :

- Section AP n°148, sise 107 Rue de la République, d'une superficie de 50ca
- Section AP n°149, sise 1 Chemin des Tours Bénites, d'une superficie de 2a 60ca
- Section AR n°1, sise Les Tours Bénites, d'une superficie de 11a 40ca

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 165 000,00 €.

Par courriel du 27 juin 2024, la Commune de Salins-les-Bains a fait connaître son souhait de voir rétrocéder ce bien à son profit.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune de Salins-les-Bains en date du 11 juin 2017 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « La Tour Oudin » dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune de Salins-les-Bains s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a rendu un avis référencé 2024-39500-63882 en date du 06/09/2024

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 165 000,00 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF)

Rétrocession totale de l'acquisition CAILLON dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°424 intitulée «Requalification ilot urbain dégradé quartier Saint-Charles – Ilot 1», portage pour le compte de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71)

Suivant acte de vente en date du 11 juin 2021, l'EPF a acquis, pour le compte de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71), une parcelle sise 19A rue Maréchal Foch à Le Creusot (71), cadastrée section AO n°36 et d'une contenance de 4a 87ca.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 17 000 euros.

Par courriel du 19 juillet 2024, la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71) a fait connaître son souhait de voir rétrocéder ce bien à son profit.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71) en date du 9 novembre 2020 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Requalification ilot urbain dégradé quartier Saint-Charles – Ilot 1 » dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Communauté Urbaine Creusot Montceau s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 17 000 euros.

France Domaine a rendu un avis référencé 2024-71153-62624 en date du 16/09/2024.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Rétrocession totale de l'acquisition SAM LION dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°424 intitulée «Requalification ilot urbain dégradé quartier Saint-Charles – Ilot 1», portage pour le compte de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71)

Suivant acte de vente en date du 25 septembre 2023, l'EPF a acquis, pour le compte de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71), une parcelle sise Le Creusot (71), cadastrée section AO n°489 et d'une contenance de 9a 19ca.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 8 200 euros.

Par courriel du 19 juillet 2024, la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71) a fait connaître son souhait de voir rétrocéder ce bien à son profit.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71) en date du 9 novembre 2020 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Requalification ilot urbain dégradé quartier Saint-Charles – Ilot 1 » dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Communauté Urbaine Creusot Montceau s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 8 200 euros.

France Domaine a rendu un avis référencé 2024-71153-62624 en date du 16/09/2024.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Rétrocession totale de l'acquisition PAULIN dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°424 intitulée "Requalification ilot urbain dégradé quartier Saint-Charles – Ilot 1", portage pour le compte de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71)

Suivant acte de vente en cours de signature, l'EPF acquiert, pour le compte de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71), une parcelle sise Le Creusot (71), cadastrée section AO n°37 et d'une contenance de 9a 67ca.

Cette acquisition a lieu moyennant un prix de 33 000 euros.

Par courriel du 19 juillet 2024, la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71) a fait connaître son souhait de voir rétrocéder ce bien à son profit.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71) en date du 9 novembre 2020 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Requalification ilot urbain dégradé quartier Saint-Charles – Ilot 1 » dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain. Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Communauté Urbaine Creusot Montceau s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 33 000 euros.

France Domaine a rendu un avis référencé 2024-71153-62624 en date du 16/09/2024.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Rétrocession totale de l'acquisition SAINT-MAURICE dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°424 intitulée "Requalification ilot urbain dégradé quartier Saint-Charles – Ilot 1", portage pour le compte de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71)

Suivant acte de vente en cours de signature, l'EPF acquiert, pour le compte de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71), une parcelle sise Le Creusot (71), cadastrée section AO n°33p et d'une superficie de 1a 39ca, issue de la parcelle AO n°33, en cours de division, et d'une contenance de 2a 95ca.

Cette acquisition a lieu moyennant un prix de 2 170 euros.

Par courriel du 19 juillet 2024, la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71) a fait connaître son souhait de voir rétrocéder ce bien à son profit.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Communauté Urbaine Creusot Montceau (71) en date du 9 novembre 2020 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Requalification ilot urbain dégradé quartier Saint-Charles – Ilot 1 » dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain. Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Communauté Urbaine Creusot Montceau s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 2 170 euros.

France Domaine a rendu un avis référencé 2024-71153-62624 en date du 16/09/2024.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Rétrocession totale de l'acquisition BRULPORT dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°585 intitulée "Sécurisation Carrefour", portage pour le compte de la Commune de La Planée (25)

Suivant acte de vente en date du 13 janvier 2020, l'EPF a acquis une propriété bâtie sise sur La Planée (25), pour le compte de la Commune de La Planée (25), il s'agit des parcelles cadastrées :

- Section ZH n°4, 1 route de Oye et Pallet, d'une superficie de 04a 30ca
- Section ZH n°5, 1 route de Oye et Pallet, d'une superficie de 75ca

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 60 000,00 €.

Par courriel du 20 janvier 2024, la Commune de La Planée a fait connaître son souhait de voir rétrocéder ce bien à son profit.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune de la Planée en date du 27 août 2019 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Sécurisation carrefour » dans le cadre d'une opération d'équipement public.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune de La Planée s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a estimé ce bien par avis référencé 2024-25459-56178 du 26/08/2024.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 60 000 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF)

Rétrocession totale des acquisitions FRANTZ BÂTIMENT et FRANTZ MAISON dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°860 intitulée "Achat des terrains Frantz pour futur aménagement lié à l'hôpital", portage pour le compte de la Commune d'Ornans (25)

Suivant acte de vente en date du 31 janvier 2023, l'EPF a acquis, pour le compte de la commune d'Ornans le bien sis lieudit "10, rue des vergers" cadastré :

- Section AT n°10 d'une contenance de 704 m²,
- Section AT n°644 d'une contenance de 356 m²,
- Section AT n°645 d'une contenance de 13 m².

Une première division parcellaire a eu lieu transformant la parcelle AT n°10 en parcelles cadastrées :

- Section AT n°694 d'une contenance de 383 m²,
- Section AT n°695 d'une contenance de 321 m²,

Une seconde division parcellaire a eu lieu transformant la parcelle AT n°644 en parcelles cadastrées :

- Section AT n°696 d'une contenance de 286 m²,
- Section AT n°697 d'une contenance de 70 m².

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 480 000 € se décomposant comme suit :

- 290 000 € pour la partie à usage professionnelle et aisances (ACQ 1 FRANTZ BÂTIMENT)
- 190 000 € pour la partie à usage d'habitation (ACQ 2 FRANTZ MAISON)

Par courriel du 10 juillet 2024, la Commune d'Ornans a fait connaître son souhait de voir rétrocéder ce bien à son profit.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune d'Ornans en date du 07/10/2022, à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée "Achat des terrains Frantz pour futur aménagement lié à l'hôpital" dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune d'Ornans s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat le bien acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a rendu un avis référencé 2024-25434-59448 en date du 06/09/2024

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 480 000 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Rétrocession totale de l'acquisition TIKEHAU REAL ESTATE dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°1127 intitulée "Création d'un pôle mobilité-mécanique - RD950 à Toucy", portage pour le compte de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre (89).

Suivant acte de vente en date du 31 juillet 2024, l'EPF a acquis, pour le compte de la Communauté de Communes Puisaye Forterre un immeuble sis 50 avenue du Général de Gaulle à Toucy et cadastré section E n°893 d'une contenance de 58a 57ca.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 368 000 euros.

Par courriel du 20 septembre 2024, la Communauté de Communes Puisaye Forterre a fait connaître son souhait de voir rétrocéder ce bien au profit de la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre (syndicat mixte). L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Communauté de Communes Puisaye Forterre en date du 23 juillet 2024 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Création d'un pôle mobilité-mécanique - RD950 à Toucy » dans le cadre d'une opération de développement économique.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Communauté de Communes Puisaye Forterre s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a rendu un avis référencé 2024-89419-41500 en date du 11/07/2024.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 368 000 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Rétrocession partielle de l'acquisition RUFFEZ dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°819 intitulée "Projet de création d'un lotissement", portage pour le compte de la Commune de LESCHERES (39).

Suivant acte de vente en date du 13 octobre 2022, l'EPF a acquis, pour le compte de la commune de Leschères une parcelle non bâtie sise Les Bozonnets cadastrée section ZB n° 295, d'une contenance de 51a 45ca.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 39 680 €.

Une division parcellaire est en cours, et la parcelle cadastrée section ZB n°295 sera divisée, selon un document modificatif de plan cadastral en date 12 juin 2024, en 9 parcelles en cours de numérotation :

- Section ZB n°295a d'une superficie de 8a 50ca,
- Section ZB n°295b d'une superficie de 8a 64ca,
- Section ZB n°295c1 d'une superficie de 6a 79ca,
- Section ZB n°295d d'une superficie de 1a 26ca,
- Section ZB n°295d1 d'une superficie de 6a 98ca,
- Section ZB n°295e1 d'une superficie de 9a 05ca,
- Section ZB n°295f1 d'une superficie de 63ca,
- Section ZB n°295g1 d'une superficie de 9a 30ca,
- Section ZB n°295i d'une superficie de 8ca,

Par courriel du 20 juin 2024, la Commune de Leschères a fait connaître son souhait de voir rétrocéder à son profit une partie de ce bien, à savoir la parcelle en cours de numérotation cadastrée Section ZB n°295b d'une superficie de 8a 64ca.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune de Leschères en date du 4 novembre 2021 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Projet de création d'un lotissement » dans le cadre d'une opération d'habitat.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune de Leschères s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a rendu un avis référencé 2024-39293-46759 en date du 10/09/2024

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 6 663 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Rétrocession partielle de l'acquisition GOMEZ 1 dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°471 intitulée "Ilot place d'Armes", portage pour le compte de la Commune d'Auxonne (21).

Suivant acte de vente en date du 22 décembre 2022, l'EPF a acquis, pour le compte de la commune d'Auxonne plusieurs lots de copropriété (2, 3, 4, 6 et 7) sise sur la parcelle 25 place d'armes cadastrée section BL n° 814, d'une contenance de 1a 09ca, ainsi que la parcelle cadastrée BL n° 815 d'une contenance de 1a 54ca.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 72 000 €.

Par courriel du 18 septembre 2024, la Commune d'Auxonne a fait connaître son souhait de voir rétrocéder à son profit une partie de ce bien, à savoir le lot 2 de la copropriété cadastrée section BL n° 814.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune d'Auxonne en date du 29 septembre 2018 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Ilot Place d'Armes » dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune d'Auxonne s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a rendu un avis référencé 2024-21038-58131 en date du 17/09/2024.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 30 000 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Rétrocession totale de l'acquisition UDAF dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°921 intitulée "Acquisition d'un immeuble et d'un terrain à bâtir attenant", portage pour le compte de la Commune de JOUGNE (25).

Suivant acte de vente en date du 2 juin 2023, l'EPF a acquis, pour le compte de la commune de Jougne un immeuble sis 19 rue du Faubourg à Jougne, cadastré :

- Section AB n°75, d'une contenance de 5a 10ca.
- Section AB n°219, d'une contenance de 10a 17ca.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 225 500 euros.

Par courriel du 3 septembre 2024, la Commune de Jougne a fait connaître son souhait de voir rétrocéder ce bien à son profit. L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune de Jougne en date du 20 juillet 2022 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Acquisition d'un immeuble et d'un terrain à bâtir attenant » dans le cadre d'une opération d'habitat.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune de Jougne s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

Suivant avis France Domaine référencé 024-25318-65974 en date du 07/10/2024.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 225 500 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Pour ordre, il est rappelé que le prix de rétrocession est établi ainsi qu'il suit (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF) :

" 8-1 Prix de rétrocession

Le prix est établi, à titre prévisionnel, par convention initiale et à titre définitif par acte authentique réalisant la cession selon la formule suivante :

Prix global = prix d'acquisition + frais d'acquisition ... + indemnités de toute nature...+ frais de pré-aménagement ... + solde des frais de gestion externalisés ...

+ Participation aux frais de portage".

Il a été ajouté dans la délibération la référence et la date de l'estimation de France Domaines pour l'opération 921 qui n'était pas encore connue.

Il a été modifié dans la délibération le code du département pour les opérations 585 et 921. Dans les documents remis aux élus, il a été indiqué que la commune de la Planée et de Jougne étaient situées dans le département 39 alors qu'elles sont localisées dans le département 25.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration décide d'approuver les rétrocessions telles qu'elles figurent ci-dessus en application des conventions opérationnelles liant les collectivités concernées à l'EPF et du règlement intérieur de l'EPF.

RESULTATS DU SCRUTIN : 25 votants et 25 voix pour.

M. TISSOT-TRULLARD, présente à la réunion en visio, s'est déconnectée.

DELIBERATION N°61 – RETROCESSIONS MODIFIEES (point 5-2 dans les documents remis aux élus – il existe une coquille : dans les documents remis aux élus, il a été indiqué 5-2 alors qu'il s'agit du point 6-2)

- ❖ Une rétrocession validée lors du Conseil d'administration en date du 21 juin 2024 fait l'objet d'une modification : l'attributaire de la parcelle est la Commune de Nanchez, au prix de l'estimation France Domaine. En conséquence, il convient de la modifier comme suit :

Rétrocession partielle de l'acquisition CULETTO dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°931 intitulée "Acquisition bâtiment Ane en Vadrouille + terrain", portage pour le compte de la Commune de NANCHEZ (39)

Suivant acte de vente en date du 4 août 2022, l'EPF a acquis, pour le compte de la commune de Nanchez un bien bâti sis 36 route principale à Nanchez cadastré :

- section A n°997 d'une contenance de 51a 03ca,
- section ZB n°133 d'une contenance de 11a 88ca,

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 230 000 euros.

Suite à une division parcellaire, la parcelle cadastrée section ZB n°133 a été divisée en 3 parcelles cadastrées :

- Section ZB n°184 d'une superficie de 8a 39ca,
- Section ZB n°185 d'une superficie de 1a 50ca,
- Section ZB n°186 d'une contenance de 70ca (non mesurée).

Par courrier du 2 mai 2024, la Commune de Nanchez a fait connaître son souhait de voir rétrocéder une partie de ce bien à son profit, à savoir les parcelles cadastrées :

- Section ZB n°184 d'une superficie de 8a 39ca,
- Section ZB n°185 d'une superficie de 1a 50ca,

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune de Nanchez en date du 18 juillet 2022 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Acquisition bâtiment Ane en vadrouille + terrain » dans le cadre d'une opération d'habitat.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune de Nanchez s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...).

En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a estimé ce bien par avis référencé 2024-39130-38308 du 28/06/2024.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de **19 780 euros**.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

- ❖ Une rétrocession validée lors du Conseil d'administration en date du 7 décembre 2022 fait l'objet d'une modification : 3 parcelles non bâties et non constructibles, en nature de taillis, sont à ajouter, sans modification du prix, permettant la rétrocession totale de l'opération. En conséquence, il convient de la modifier comme suit :

Rétrocession partielle 2 de l'acquisition MHPS KONECRANES dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°799 intitulée "Acquisition du site Konecranes en vue de la réhabilitation pour le développement d'activités économiques", portage pour le compte de la CUCM (71)

Suivant acte de vente en date du 5 juillet 2021, l'EPF a acquis, pour le compte de la CUCM un bien bâti sis 2 rue Charles Terrenoire à Saint-Vallier (71) cadastré :

- section BC n°771 d'une contenance de 8ha 44a 60ca,
- section BC n°708 d'une contenance de 09a 30ca,
- section BC n°576 d'une contenance de 32a 50ca,
- section BC n°588 d'une contenance de 1ha 84a 43ca,
- section BC n°615 d'une contenance de 14a 25ca,
- section BC n°656 d'une contenance de 94a 29ca,
- section BC n°710 d'une contenance de 73a 26ca,
- section BC n°737 d'une contenance de 29a 00ca,
- section BC n°767 d'une contenance de 80a 53ca.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 2 000 000,00 euros HT, soit 2 400 000,00 euros TTC.

Suite à une division parcellaire, la parcelle cadastrée section BC n°771 a été divisée en 6 parcelles cadastrées :

- Section BC n°779 d'une contenance de 2ha 38a 56ca,
- Section BC n°780 d'une contenance de 69a 73ca,
- Section BC n°781 d'une contenance de 1ha 53a 39ca,
- Section BC n°782 d'une contenance de 75a 81ca,
- Section BC n°783 d'une contenance de 2ha 02a 48ca,
- Section BC n°784 d'une contenance de 1ha 03a 76ca.

Suite à une seconde division parcellaire, la parcelle cadastrée section BC n°783 a été divisée en 2 parcelles cadastrées :

- Section BC n°789 d'une contenance de 1ha 15a 56ca
- Section BC n°790 d'une contenance de 86a 92ca.

Suite à une troisième division parcellaire, la parcelle cadastrée section BC n°784 a été divisée en 2 parcelles cadastrées :

- Section BC n°791 d'une contenance de 76a 13ca,
- Section BC n°792 d'une contenance de 25a 96ca.

La parcelle cadastrée section BC n°708 a été renommée section BC n°793 d'une superficie de 9a 16ca.

Pour rappel, les parcelles cadastrées section BC n°615 d'une contenance de 14a 25ca, section BC n°656 d'une contenance de 94a 29ca, section BC n°710 d'une contenance de 73a 26ca et section BC n°779 d'une contenance de 2ha 38a 56ca ont déjà fait l'objet de la rétrocession partielle 1 pour un montant de 500 000,00 € HT, les parcelles cadastrées section BC n°789 d'une superficie de 1ha 15a 56ca, section BC n°791 d'une superficie de 76a 13ca et section BC n°793 d'une superficie de 9a 16ca ont fait l'objet d'une rétrocession partielle 3 pour un montant de 375 000 € HT, les parcelles cadastrées section BC n°790 d'une superficie de 86a 92ca et section BC n°792 d'une superficie de 25a 96ca ont fait l'objet d'une rétrocession partielle 4 pour un montant de 375 000 € HT

Par courriel du 16 novembre 2022, complété par un courriel du 10 juin 2024, la CUCM a fait connaître son souhait de voir rétrocéder une partie de ce bien au profit de la SEMCIB ou à défaut à son profit, à savoir les parcelles suivantes :

- Section BC n°767 d'une contenance de 80a 53ca,
- Section BC n°780 d'une contenance de 69a 73ca,
- Section BC n°781 d'une contenance de 1ha 53a 39ca,
- Section BC n°782 d'une contenance de 75a 81ca.
- Section BC n°576 d'une contenance de 32a 50ca,
- Section BC n°588 d'une contenance de 1ha 84a 43ca,
- Section BC n°737 d'une contenance de 29a.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la CUCM en date du 31 mai 2021 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Acquisition du site Konecranes en vue de sa réhabilitation pour le développement d'activités économiques » dans le cadre d'une opération de développement économique.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la CUCM s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...).

En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a estimé ce bien dans un avis référencé 3810043 en date du 26 avril 2021.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 750 000,00 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

- ❖ Une rétrocession validée lors du Conseil d'administration en date du 21 juin 2024 fait l'objet d'une modification : modification de la surface vendue et baisse du prix de vente car les cuves hydrocarbures de la station-service sont percées. En conséquence, s'agissant de la rétrocession il convient de la modifier comme suit :

Rétrocession partielle de l'acquisition SCI BROCC dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°952 intitulée "Acquisition d'un bâtiment à vocation commerciale - implantation d'une cantine scolaire et d'un centre périscolaire", portage pour le compte de la Commune de Monéteau (89)

Suivant acte de vente en date du 15 décembre 2023, l'EPF a acquis une propriété bâtie sise à Monéteau, pour le compte de la Commune de Monéteau. Il s'agit des parcelles cadastrées :

- section AD numéro 432 sise lieu-dit "Champ Saint Père" d'une superficie de 1a 79ca
- section AD numéro 434 sise lieu-dit "3 rue de la Commanderie" d'une superficie de 2a 25ca
- section AD numéro 438 sise lieu-dit "Champ Saint Père" d'une superficie de 48ca
- section AD numéro 443 sise lieu-dit "1 rue de la Commanderie" d'une superficie de 81a 94ca.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 1 380 000,00 €.

Par courriel du 2 avril 2024, la Commune de Monéteau a fait connaître son souhait de voir rétrocéder partiellement ce bien au profit de la SAS CORAIL. Il s'agit d'une fraction de la parcelle cadastrée section AD n°443 d'une surface d'environ 7a 02ca.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune de Monéteau en date du 3 février 2023 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée "Acquisition d'un bâtiment à vocation commerciale - implantation d'une cantine scolaire et d'un centre périscolaire".

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune de Monéteau s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a rendu un avis référencé 2024-89263-66853 en date du 24/09/2024

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 5 000 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

- ❖ Une rétrocession validée lors du Conseil d'administration en date du 08 avril 2021 fait l'objet d'une modification : modification de l'acquéreur (uniquement CCPF) et modification du statut de la rétrocession (totale). En conséquence, s'agissant de la rétrocession il convient de la modifier comme suit :

Rétrocession totale de l'acquisition CHS dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°516 intitulée "Maison de santé", portage pour le compte de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre (89).

Suivant acte de vente en date du 16 octobre 2019, l'EPF a acquis, pour le compte de la Communauté de Communes Puisaye Forterre un immeuble sis 3-5 rue du Pont Capureau à Toucy et cadastré :

- section AD n°325 d'une contenance de 31ca.
- section AD n°326 d'une contenance de 02a 09ca.
- section AD n°328 d'une contenance de 37ca.
- section AD n°282 d'une contenance de 78ca.
- section AD n°284 d'une contenance de 32ca.
- section AD n°327 d'une contenance de 39ca.
- section AD n°393 d'une contenance de 02a 75ca.
- section AD n°442 d'une contenance de 02a 61ca.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 100 000 euros.

Par courriel du 24 septembre 2024, la Communauté de Communes Puisaye Forterre a fait connaître son souhait de voir rétrocéder ce bien à son profit. L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Communauté de Communes Puisaye Forterre en date du 21 mai 2019 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Maison de santé » dans le cadre d'une opération d'équipements publics.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Communauté de Communes Puisaye Forterre s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a rendu un avis référencé 2018-70310-C1332 en date du 03/12/2018.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 100 000 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Pour ordre, il est rappelé que le prix de rétrocession est établi ainsi qu'il suit (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF) :

" 8-1 Prix de rétrocession

Le prix est établi, à titre prévisionnel, par convention initiale et à titre définitif par acte authentique réalisant la cession selon la formule suivante :

**Prix global = prix d'acquisition + frais d'acquisition ... + indemnités de toute nature...+ frais de pré-aménagement ... + solde des frais de gestion externalisés ...
+ Participation aux frais de portage".**

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration prend connaissance et approuve les modifications de rétrocessions ci-après en application de la convention opérationnelle liant la collectivité concernée à l'EPF et du règlement intérieur de l'EPF :

Rétrocession partielle de l'acquisition CULETTO dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°931 intitulée "Acquisition bâtiment Ane en Vadrouille + terrain", portage pour le compte de la Commune de NANCHEZ (39)

Sur la commune de Nanchez, les parcelles cadastrées :

- Section ZB n°184 d'une superficie de 8a 39ca,
- Section ZB n°185 d'une superficie de 1a 50ca,

Pour un montant de 19 780 € et au profit de la Commune de Nanchez. En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est mentionnée à l'article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF.

Rétrocession partielle 2 de l'acquisition MHPS KONECRANES dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°799 intitulée "Acquisition du site Konecranes en vue de la réhabilitation pour le développement d'activités économiques", portage pour le compte de la CUCM (71)

Sur la Commune de Saint-Vallier (71), les parcelles cadastrées :

- Section BC n°767 d'une contenance de 80a 53ca,
- Section BC n°780 d'une contenance de 69a 73ca,
- Section BC n°781 d'une contenance de 1ha 53a 39ca,
- Section BC n°782 d'une contenance de 75a 81ca,
- Section BC n°576 d'une contenance de 32a 50ca,
- Section BC n°588 d'une contenance de 1ha 84a 43ca,
- Section BC n°737 d'une contenance de 29a.

Pour un montant de 750 000 € et au profit de la SEMCIB.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est mentionnée à l'article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF.

Rétrocession partielle de l'acquisition SCI BROCC dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°952 intitulée "Acquisition d'un bâtiment à vocation commerciale - implantation d'une cantine scolaire et d'un centre périscolaire", portage pour le compte de la Commune de Monéteau (89)

Sur la Commune de Monéteau, la fraction de la parcelle cadastrée section AD n°443 d'une surface d'environ 7a 02ca pour un montant de 5 000 € au profit de la SAS CORAIL. En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est mentionnée à l'article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF.

Rétrocession totale de l'acquisition CHS dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°516 intitulée "Maison de santé", portage pour le compte de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre (89).

Sur la commune de Toucy, les parcelles cadastrées :

- section AD n°325 d'une contenance de 31ca.
- section AD n°326 d'une contenance de 02a 09ca.
- section AD n°328 d'une contenance de 37ca.
- section AD n°282 d'une contenance de 78ca.
- section AD n°284 d'une contenance de 32ca.
- section AD n°327 d'une contenance de 39ca.
- section AD n°393 d'une contenance de 02a 75ca.
- section AD n°442 d'une contenance de 02a 61ca.

Pour un montant de 100 000 euros, au profit de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre (89). En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

RESULTATS DU SCRUTIN : 25 votants et 25 voix pour.

DELIBERATION N°62 – RETROCESSIONS COMPLEMENTAIRES (point 6-1 dans les documents remis aux élus)

Dans le cadre de chaque programme d'acquisitions pour lequel l'EPF est sollicité, la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la collectivité concernée vient préciser l'objet du programme, les conditions d'acquisition et de portage, ainsi que l'engagement de la collectivité bénéficiaire à racheter ou à garantir le rachat du foncier acquis par l'EPF, les délais et conditions de revente, la détermination du prix de cession et les modalités de paiement.

Une acquisition faite par l'EPF doit faire l'objet d'une rétrocession :

Rétrocession partielle de l'acquisition SA COLAS dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°815 intitulée "Projet habitat ancien site artisanal", portage pour le compte de la Commune d'Evillers (25)

Suivant acte de vente en date du 14 février 2023, l'EPF a acquis, pour le compte de la Commune d'Evillers (25), une propriété bâtie sise commune d'Evillers (25). Il s'agit des parcelles cadastrées :

- Section ZH n°88, sise Grands Champs, d'une superficie de 27a 96ca,
- Section ZM n°131, sise Champ Mourey, d'une superficie de 12a 47ca,
- Section ZM n°132, sise 72 Grande Rue, d'une superficie de 1a 98ca,
- Section ZH n°87, sise Champ Mourey, d'une superficie de 2a 39ca,
- Section ZM n°130, sise Champ Mourey, d'une superficie de 24a 03ca,
- Section ZM n°133, sise 70 Grande Rue, d'une superficie de 13a 12ca,

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 220 000 euros.

Par courriel du 11 juillet 2024, la Commune d'Evillers a fait connaître son souhait de voir rétrocéder une partie de ce bien à son profit, à savoir les parcelles cadastrées :

- Section ZH n°88, sise Grands Champs, d'une superficie de 27a 96ca,
- Section ZM n°131, sise Champ Mourey, d'une superficie de 12a 47ca,

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune d'Evillers (25) en date du 5 janvier 2023 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Projet habitat ancien site artisanal » dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune d'Evillers s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 20 000 euros.

France Domaine a estimé ce bien par avis référencé 2024-2529-63192 du 05/11/2024.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Pour ordre, il est rappelé que le prix de rétrocession est établi ainsi qu'il suit (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF) :

" 8-1 Prix de rétrocession

Le prix est établi, à titre prévisionnel, par convention initiale et à titre définitif par acte authentique réalisant la cession selon la formule suivante :

Prix global = prix d'acquisition + frais d'acquisition ... + indemnités de toute nature...+ frais de pré-aménagement ... + solde des frais de gestion externalisés ...
+ Participation aux frais de portage".

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration décide d'approuver la rétrocession telle qu'elle figure ci-dessus en application des conventions opérationnelles liant les collectivités concernées à l'EPF et du règlement intérieur de l'EPF :

Il a été ajouté dans la délibération la référence et la date de l'estimation de France Domaines pour l'opération 815 qui n'était pas encore connue.

RESULTATS DU SCRUTIN : 25 votants et 25 voix pour.

DELIBERATION N°63– CONTRATS SPECIFIQUES (point 7 dans les documents remis aux élus)

Conformément à l'article 18 des statuts de l'EPF, le directeur gère l'établissement, le représente, passe les contrats y compris les BRS, este en justice, prépare et conclut les transactions ;

Dans certains cas, le directeur peut juger nécessaire de solliciter l'accord préalable du Conseil d'administration.

- Franchise de loyer : OP 917 ACQ 001 : Local Commercial et habitation – Mairie de Jougne

L'EPF a acquis le 9 décembre 2022 un bâtiment à usage mixte sur la commune de Jougne (25370), 5 rue du Télésiège, pour un montant de 330 000 euros.

Dans le cadre de son projet de maintien de commerce de proximité, la commune de Jougne a demandé à l'EPF de proposer à la location le local commercial avec la partie habitation.

Le bail commercial a été régularisé par acte notarié le 8 juillet 2024 pour un loyer mensuel de 1350 euros. Une franchise de loyer d'un montant de 4050 euros (équivalente à 3 mois de loyer) a été concédée, à la demande de la commune au preneur en contrepartie de travaux à réaliser.

M. ALPY indique ce bien se situe au pied de Piquemiette. Ce bien comprend un logement et une salle de restauration qui a été repris par deux jeunes qui se sont installées depuis moins de 3 mois.

C'est un lieu bien positionné pour de la restauration de passage. A Jougne, un autre restaurant va fermer pour réaliser de l'habitation.

- Franchise de loyer : OP 1080 ACQ 001 : Local Commercial– Mouthe

L'EPF s'est porté acquéreur d'un bâtiment à usage mixte sur la commune de Mouthe (25240), 58 Grande Rue pour un montant de 350 000 euros.

Dans le cadre de son projet de maintien et de développement de l'activité commerciale de proximité, la commune de Mouthe a demandé à l'EPF de mettre à la location le local commercial.

Le bail commercial devra être régularisé par acte notarié et prévoir un loyer progressif compte tenu des travaux de remise en état et de nettoyage importants, comme suit :

900€/mois la première année, 1100€/ mois la seconde année puis 1300€/ mois à compter de la troisième année.

- Convention constitutive de droits réels – OP823 ACQ001 – Mairie de Bonnav Saint Ythaire

L'EPF a acquis dans le cadre d'une opération de portage avec la mairie de Bonnav Saint Ythaire une maison d'habitation ancienne avec une seconde partie non habitable avec grenier et caves sur la commune de Bonnav Saint Ythaire 71460, le 20 décembre 2021 pour un montant de 175 000 euros.

La Commune souhaite que l'EPF lui confère l'intégralité des droits réels sur le bien, objet de la convention, à l'exception du droit de disposer, afin de faciliter, notamment, la mise à disposition des locaux à tous types d'activités ou de services suivant des modalités spécifiques à chacune des personnes intéressées. A ce titre, il est demandé à l'EPF de signer, avec la mairie de Bonnay Saint Ythaire, une convention constitutive de droits réels d'une durée équivalente à la durée du portage.

Il est précisé que la convention constitutive de droits réels est parfois signée lorsque la commune souhaite réaliser des « projets » complexes et que l'EPF n'est pas en capacité de satisfaire toutes les attentes de la commune ; dès lors, il laisse toute latitude à la commune comme si elle était propriétaire du bien.

- **Franchise de loyer : OP 952 ACQ 001 : Local Commercial– Mairie de Monéteau**

L'EPF a acquis le 15 décembre 2023 un bâtiment immobilier sur la commune de Monéteau (89470), 1 rue de la Commanderie, pour un montant de 1 380 000 euros.

Dans le cadre de son projet de maintien de commerce de proximité, la commune de Monéteau a demandé à l'EPF de proposer à la location le local commercial à usage de supermarché avec réserves.

Le bail commercial devra être régularisé par acte notarié pour un loyer mensuel HT de 2500 €/mois pour un loyer annuel de 30 000 € HT.

Une franchise de loyer d'un montant de 7 500 euros (équivalente à 3 mois de loyer) a été concédée au preneur, à la demande de la commune, en contrepartie de travaux à réaliser dans le local nécessaire à l'exercice de l'activité commerciale.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration autorise le Directeur à signer la convention constitutive de droits réels et les baux correspondants.

RESULTATS DU SCRUTIN : 25 votants et 25 voix pour.

DELIBERATION N°64– PREEMPTION ET DROIT DE PRIORITE (point 8 dans les documents remis aux élus)

➤ **Récapitulatif des droits de préemption délégués à l'EPF**

Certaines collectivités, concernées pour des opérations de portage, ont délégué leur droit de préemption à l'EPF pour les périmètres opérationnels correspondants.

L'état de ces délégations figure dans le récapitulatif ci-après :

n° opération	EPCI	commune	intitulé de l'opération	date de la délibération ou arrêté déléguant le droit de préemption à l'EPF	observations
2	CUGBM	Besançon	Zone des portes de Vesoul	05/11/2007	
3	CUGBM	Chalezeule	ZAC Marnières	15/11/2018	Modification de délégation du droit de préemption
5	CUGBM	Morre	Acquisitions à venir, biens bâtis AA1 et AA2, "Route de Lausanne"	19/06/09	
6	CUGBM	Thise Chalezeule	ZAE Andiers	19/10/2007 28/02/2008	
8	CUGBM	Boussières	Opération d'habitat mixte - logements publics + lotissements	03/11/2008	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
33	PMA	Grand-Charmont	Le Grand Bouloy	11/04/2012	
34	PMA	Grand-Charmont	Les Ecoutey	11/04/2012	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
36	PMA	Hérimoncourt	Urbanisation du secteur "à la ville" (délégation pour les seules parcelles AM52 et AM55)	29/11/2007	
57	CUGBM	Mamirolle	"la Combe sur l'Epine"	29/01/2008	
59	CCLMHD	Mouthe	Acquisitions parcelles AB 66, 67, 71, 185 vc partie de la place – rue saint simon	05/06/2012	
61	CCFD	La Rivière Dugeon	Acquisition parcelle ZE 62p (David)	03/03/2008	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
65	CCDB	Baume-les-Dames	Ilôt centre-ville	08/04/2008 délibérations complémentaires : 28/10/2008 - 01/02/2010	
68	CCVA	Bouclans	ZA Bouclans	18/12/2008	
76	CUGBM	Montfaucon	Acquisition d'opportunité en vue de la réalisation de logements à objectif de mixité et d'équipement public (liaison piétonne)	06/06/2008	
79	PMA	Sochaux	Terrains PSA : friche GEFCO/Parking/ Anciennes serres	28/11/2008	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
84	PMA	Arbouans	Secteur SED	03/01/2012 (délégation du droit de préemption – création d'une ZAD)	
86	PMA	Valentigney	Réaménagement friches industrielles (zone industrielle et artisanale des Rives du Doubs)	20/03/09	Préemptions réalisées
87	PMA	Vieux-Charmont Grand-Charmont	Extension nord de l'ancien site GEFCO	22/12/2008 16/12/2008	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)

n° opération	EPCI	commune	intitulé de l'opération	date de la délibération ou arrêté déléguant le droit de préemption à l'EPF	observations
88	PMA	Courcelles-lès-Montbéliard	Acquisition immeubles cadastrés AE n° 24, 130, 154, 155, 156	30/01/2009	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
93	PMA	Valentigney	Redynamisation du centre-ville	24/10/2008 délibération complémentaire : 21/11/2008 - 20/11/2009 - 16/09/2010 (délibération conseil municipal) et 17/09/2010 (arrêté du maire)	
96	CCFD	Frasne	Réaménagement espaces publics parcelle de 529 m2	21/10/2008	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
102	CCDB	Villers-Saint-Martin	Propriété DUFFING	03/02/2011	
105	PMA	Bart	Négociation pour acquisition ou préemption d'un bâtiment situé au cœur du village (AK n° 392)	04/12/2008	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
107	CUGBM	Serre-les-Sapins	Terrains utiles à la réalisation de la ZAC Epenottes Champs Franois	25/11/2011	
114	PMA	CAPM	ZAC des Hauts de Mathay	08/07/2011-29/09/2016 suite au renouvellement de la ZAD	
126	PMA	Béthencourt Grand-Charmont Montbéliard, Nommay Vieux-Charmont	Liaison Nord	13/09/2012	
143	CCPSB	Sancey (ex Sancey-le-Long)	Projet développement touristique	19/02/2010	
145	CCVS	Rahon	Habitat en ZAD	01/12/2010 (date de création de la ZAD)	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
147	CUGBM	Chemaudin et Vaux (ex-Vaux-les-Près)	Acquisition d'opportunités – urbanisation secteur "devant le Château"	12/02/2010	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
148	PMA	Vandoncourt	Les Prés sous la Ville (habitat mixte)	28/06/2010	
153	CUGBM	Chemaudin et Vaux (ex Chemaudin)	Lieu-dit Rougemont – Anciennes Vignes	23/08/2011	
185	PMA	Hérimoncourt	Restructuration et agrandissement du Collège des quatre Terres	04/03/2011	
188	CUGBM	Morre	Parcelle AC 16 rue du commerce – ancien hôtel restaurant	07/10/2011	
203	PMA	Audincourt, Valentigney, Exincourt, et Montbéliard	BHNS (bus à haut niveau de services)	Arrêté du maire de la ville d'Audincourt du 08/02/2013 pour les parcelles AY 602 et 603	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
209	CUGBM	CUGBM	Extension du lotissement industriel du Noret	04/03/2014	
215	CUGBM	Thise	quartier des chenevières (secteur MS1 du projet de PLU) pour environ 01 ha 40 ares	06/07/2012	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
220	PMA	Sochaux	Ilôt Ferrand	10/10/2012	
224	CUGBM	Auxon-Dessous	Création nouvelle mairie	11/10/2012	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
236	CUGBM	Syndicat Mixte de Micropolis	Acquisitions foncières Micropolis	18/09/2014	
242	CUGBM	Besançon	Ilôt Pompier	20/02/2014	Acte de vente signé
246	CUGBM	Ecole-Valentin	Aménagement site du Vallon	10/01/2014	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
247	PMA	Vandoncourt	Réhabilitation ancienne ferme pour habitat et stationnement	21/10/2013	
250	CUGBM	SMAIBO	Aménagement de la zone SMAIBO Besançon-Francois	07/11/2013 (Francois) 02/12/2013 (Besançon)	Les propriétaires ont accepté de vendre à l'EPF au prix fixé par le juge de l'expropriation
254	PMA	Montbéliard	Locaux commerciaux "centre des Hexagones"	Arrêté municipal du 07/02/2014 sur le lot n° 52 de la copropriété assise sur la parcelle BP 347 13/02/2017 (délégation sur l'ensemble du projet)	
261	CCFD	Frasne	Acquisition ancien restaurant centre-ville	02/04/2014	
292	PMA	Colombier-Fontaine	Projet de salle de convivialité et habitat	23/02/2015	
295	CC2VV	Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Maintien et développement d'activités dans une zone industrielle	13/04/2015	
300	CUGBM	Besançon	Centre Commercial Saint Pierre	30/03/2015	
310	PMA	Dampierre-les-Bois	Combe Saint Laurent Phase 2	Arrêté du maire en date du 28 janvier 2020 sur la parcelle AE 196	Préemption réalisée
321	CCDB	Breconchaux	Projet habitat Pré Grillot	Délibération du 9 juillet 2021	Préemption réalisée
333	CCDB	Baume-les-Dames	Projet réhabilitation et entrée de ville	01/12/2016	
341	CCHJA	Bellefontaine	Redynamisation centre bourg	Arrêté du maire en date du 27/04/2018 sur les parcelles AI 31, 32 et 35	
350	PMA	Montbéliard	Acquisition ancien LIDL, Petite Hollande/Coteau Jouvent	Arrêté du maire en date du 1er août 2022	Préemption réalisée

n° opération	EPCI	commune	intitulé de l'opération	date de la délibération ou arrêté déléguant le droit de préemption à l'EPP	observations
368	CCPSB	Salins-les-Bains	Ilôt Princey/Saint Louis	Arrêté du maire du 17/07/2017 sur la parcelle AN 37 Arrêté du maire du 31/08/2017 sur la parcelle AN 32	
369	CCPSB	Salins-les-Bains	Maison de l'octroi	Arrêté du maire du 15/09/2017 sur la parcelle AN 128	Préemption non réalisée (décès de la propriétaire)
377	ECLA	Montmorot	Requalification de l'entrée ouest de l'agglomération et de Montmorot, aménagement d'un parc d'activités tertiaires	Arrêté du maire en date du 11 juillet 2022 sur les parcelles AS 151 et 152	Préemption révision de prix non réalisée (renonciation du propriétaire suite à recours gracieux)
397	PMA	Montenois	Acquisition ancienne ferme	26/07/2017	Préemption réalisée
401	PMA	Valentigney	Redynamisation du centre-ville – Phase 2	Arrêté du maire du 29 juillet 2019 sur les parcelles BK 182, 183 et 184	Acquisition amiable
424	CUCM	Communauté Urbaine Creusot-Montceau	Requalification ilots urbains dégradés quartier Saint Claude ilot n° 1	Arrêté du maire du 27 février 2019 sur la parcelle AO 13 Arrêté du Président en date du 12 juillet 2023	Préemption réalisée Préemption réalisée
454	CCM	Arçon	Acquisition hôtel restaurant	28/03/2018	Préemption réalisée
468	CCVM	Morteau	Requalification site chevet de l'Eglise	Arrêté du maire du 26 mars 2020 sur les parcelles AB 96 et AB 246	Préemption réalisée
471	Mairie d'Auxonne	Auxonne	Ilôt Place d'Armes	Arrêté du maire du 2 juillet 2019 sur la parcelle BL 214	Préemption abandonnée (négociation amiable)
475	CUCM	Communauté urbaine Creusot-Montceau	Projet réhabilitation ilot n° 10	Décision du Président du 8 juin 2018 sur la parcelle BR 23	Préemption réalisée
482	CCHJSC	Chassal-Molinges	Requalification bâtiment industriel ELCE/CABAUD	10/05/2019	Préemption réalisée
485	PMA	Montbéliard	Propriété rue Flamand	Arrêté du maire en date du 5 septembre 2018 sur la parcelle AI 329 Arrêté du maire en date du 5 septembre 2019 sur la parcelle AI 122	Préemption réalisée
518	CCPF	Villiers-Saint-Benoît	Réaménagement périmètre église	Arrêté du maire en date du 4 juin 2019 sur la parcelle C 168	Préemption réalisée
530	HJAC	Hauts de Bienne	Ténement EDF (Enedis)	Arrêté du maire en date du 19/07/2022	Préemption réalisée
551	CUGBM	Dannemarie-sur-Crête	Projet liaison rue des Esserteux	Arrêté du maire en date du 14 novembre 2018 sur la parcelle AB 57	Préemption réalisée
564	CCHJSC	Saint-Claude	Réutilisation ancien bâtiment MBF Technologies	Arrêté du maire du 28 février 2019 sur la parcelle AC 247	Préemption non réalisée (demande de fixation de prix jugée irrecevable par le juge)
587	CCDB	Baume-les-Dames	Acquisition SCI Saint-Vincent	deux délibérations du 16 juillet 2019	Préemption réalisée
592	CAA	CA de l'Auxerrois	Redynamisation cœur de ville – site Orbandelle	Arrêté du Président en date du 10 mai 2022	Préemption réalisée
628	TEC	Clairvaux-les-Lacs	Démolition bâtiment pour création parking	Arrêté du maire en date du 25/02/2021	Préemption réalisée
632	TEC	Pont-de-Poitte	Aménagement et sécurisation centre du village	Arrêté du Président en date du 15 juin 2022	Préemption réalisée
664	PMA	Seloncourt	OAP rue neuve	Arrêté du maire en date du 21 octobre 2019 sur la parcelle AN 230	Préemption réalisée
678	CCPF	Champignelles	Ancienne Ecole Vétérinaire	28/07/2020	Droit de priorité réalisé
679	CCAVM	Vézelay	Tour des remparts SUD	Arrêté du maire en date du 07/08/2020	Renonciation à la vente suite à préemption avec révision de prix
682	CCLMHD	Les Villedieu	Ancienne ferme – remise agricole	14/09/2020	Préemption réalisée
734	CFD	Frasne	Acquisition centre de vacances RATP	Arrêté du maire en date du 11/07/2022	Préemption réalisée (recours gracieux en cours)
722	CCPM	Saint-Hippolyte	Acquisition foncière zone AU - Pré au Port	Délibération du 25 juin 2021	Préemption réalisée
740	CCPHD	Les Premiers Sapins	Aménagement centre bourg de Nods	Arrêté du 19 avril 2024	Préemption réalisée
765	CUGBM	Montfaucon	Acquisition d'un appartement attenant au bar communal	Arrêté du maire en date du 07/01/2021	Préemption réalisée
787	CCPHD	Valdahon	Acquisition d'un ancien local commercial en vue d'une requalification en salle polyvalente	Arrêté du maire en date du 01/03/2021	Préemption réalisée
805	PMA	Seloncourt	OAP secteur A	Arrêté du maire en date du 3 mai 2021	Préemption réalisée
806	CCDB	CCDB	Ancien Lidl Baume-les-Dames	Arrêté du maire de Baume-les-Dames en date du 8 avril 2021	Préemption réalisée
821	CUGBM	Dannemarie-sur-Crête	Acquisition du site Brico Stock	Arrêté du maire du 6 juillet 2021	Préemption réalisée
825	CCLMHD	Jougne	Acquisition bâtiments anciennes douanes	Arrêté du maire du 20 juillet 2021	Abandon de la préemption
838	CCLMHD	Longevilles Mont d'or	Ancien centre de vacances	Délibération du conseil municipal en date du 21 février 2022	Préemption réalisée
847	PMA	Nommay	Agrandissement d'un cimetière	Arrêté du maire en date du 3 mai 2024	Préemption en cours Recours gracieux en cours

n° opération	EPCI	commune	intitulé de l'opération	date de la délibération ou arrêté déléguant le droit de préemption à l'EPF	observations
902	CA de l'Auxerrois	Auxerre	Ilot Gambetta	Arrêté du maire 21 février 2022	Préemption réalisée
				Arrêté du maire du 30 novembre 2022	Préemption réalisée
				Arrêté du maire du 27 mars 2023	Préemption réalisée
				Arrêté du maire en date du 9 octobre 2023	Préemption réalisée
				Arrêté du maire en date du 14 juin 2024	Préemption réalisée
904	PMA	Montbéliard	Acquisition dans le cadre de la lutte contre la vacance en centre-ville	Arrêté du maire en date du 12 janvier 2022	Préemption réalisée
908	CA de l'Auxerrois	Auxerre	Ilot Batardeau	Arrêté du maire à chaque préemption	Quatre préemptions réalisées
913	PMA	Montbéliard	Développement de la chaufferie urbaine	Arrêté du maire en date du 27 février 2022	Préemption réalisée
927	CCDB	Baume-les-Dames	Requalification de l'hôpital	Arrêté du maire en date du 5 mai 2022	Préemption réalisée
930	CCPM	CC Pays de Maïche	Acquisition des locaux de l'ex-trésorerie de Maïche pour création d'une annexe administrative	Délibération du conseil communautaire en date du 12/07/2022	Droit de priorité réalisé
938	CFD	Frasne	Création d'un pôle multimodal	Délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2022	Droit de priorité réalisé
946	CCLMHD	Les Fourgs	Acquisition de la "maison rose" au cœur du village	Délibération du conseil municipal en date du 30 août 2022	Droit de préemption réalisée
948	PMA	Dasle	Implantation défense incendie + lieu de stockage	Délibération du conseil municipal en date du 12 septembre 2022	Renonciation à la vente suite à préemption avec révision de prix
953	CCRC	Ronchamp	Projet d'habitat inclusif rue d'Amont	Délibération de la CC Rahin et Chérimont en date du 28 septembre 2022	Droit de préemption réalisé
981	CUCM	Montchanin	Acquisition du bâtiment de l'ancien cinéma "le Variété"	Décision du président de CUCM en date du 7 septembre 2023	Préemption réalisée
1029	CUGBM	Saint-Vit	Création pépinière associative et entreprises	Délibération du conseil municipal, en date du 26 janvier 2023	Droit de préemption réalisé
1025	CC des Deux Vallées Vertes	Arcey	Sécurisation carrefour RD 33/RD683	Arrêté du maire en date du 4 avril 2023	Droit de préemption réalisé
1060	ECLA	Lons-Le-Saunier	Réalisation d'un EHPAD	Arrêté du maire en date du 18 juillet	Préemption réalisée
1061	CC Avallon Vézelay Morvan	Sauvigny-le-Bois	Développement du logement locatif	Arrêté du maire en date du 12 juillet 2023	Préemption réalisée
1075	CC Avallon Vézelay Morvan	Girolles	Acquisition Pré aux Moines	Arrêté du maire en date du 26 octobre 2023	Préemption en cours Recours gracieux refusé Recours contentieux en cours
1094	CC Lacs et Montagnes du Hauts Doubs	Labergement-Sainte-Marie	Acquisition de l'Auberge du Coude et terrains attenants	Délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2023	Préemption réalisée
1135	PMA	Bart	Création d'un pôle enfance jeunesse	Arrêté du maire en date du 15 février 2024	Préemption réalisée
1136	PMA	Badevel	Réhabilitation friche ex-entreprise Jardot	Délibération du conseil municipal en date du 2 février 2024	Préemption réalisée

✓ Décision de préemption et de priorité

Opération 902 – Auxerre – Ilot Gambetta

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie d'Auxerre pour les lots de copropriété 7 et 2 situés sur la parcelle cadastrée BK 489 pour un prix de 62 000 euros.

L'arrêté du Maire, ayant délégué droit de préemption à l'EPF, le directeur de l'EPF a exercé son droit de préemption le 20 juin 2024 au prix, à savoir 62 000 euros.

Opération 847 – Nommay – Agrandissement d'un cimetière

Lors d'un précédent conseil d'administration, suite à une déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Nommay concernant la parcelle cadastrée AE 28, il avait été indiqué que le directeur de l'EPF avait exercé son droit de préemption avec révision de prix le 5 juin 2024 pour un prix de 2 060 euros.

Le notaire avait déjà signé l'acte de vente car il avait commis une erreur sur la date de réception de la DIA par la commune. L'EPF, ayant demandé l'annulation de la vente au notaire suite à cette erreur, un recours gracieux a été déposé le 7 août 2024 par celui-ci.

L'EPF est en attente de la décision de la mairie sur ce recours.

Opération 1075 – Girolles – Acquisition Pré aux Moines

Lors de précédents conseils d'administration, il avait été mentionné que l'EPF avait préempté, par décision du directeur en date du 6 novembre 2023, une partie de parcelle comprise dans le périmètre du droit de préemption.

La propriétaire, par courrier en date du 17 novembre 2023, avait demandé que l'EPF achète la totalité du bien.

Le directeur, par décision en date du 30 novembre, avait accepté d'acquérir la totalité du bien au prix indiqué dans la DIA, à savoir 15 000 euros.

Un recours gracieux de l'acquéreur évincé avait été déposé auprès de l'EPF.

Ce recours gracieux a été refusé par l'EPF et l'acte de vente a été signé.

L'acquéreur vient d'exercer un recours contentieux qui est en cours.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration prend connaissance du rapport du directeur sur l'exercice du droit de préemption et du droit de priorité dont bénéficie l'EPF.

RESULTATS DU SCRUTIN : 25 votants et 25 voix pour.

Mme PRESSE, qui assistait en présentiel a quitté la réunion et a donné pouvoir à Mme BARTHELET.

N° de l'opération : 902 - Ilot Gambetta
OP902ACQ10_NESLANY

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Demandeur : Mairie de Auxerre
Réception du dossier : Thomas SONET

Désignation des biens à acquérir

Auxerre (89)

Section	N° cadastral	Lieu-dit	Surface à acquérir (en m²)	Numéros des lots
BK	489	Copropriété du 14 rue Jules Ferry	120	7 2
TOTAL :			120	

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : UB

Emplacement réservé : non
Droit de préemption : oui

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future :
Axe du PPI : Renouvellement urbain

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : 62 000 €
Estimation globale : 2 000 000 €
Estimation tranche : 62 000 €
Veille : Non

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Acquisition de deux lots de copropriété par préemption au prix de 62 000€.

Plan cadastral :



Photographies :



DELIBERATION N°65 – PROLONGATION DE PORTAGE (point 09 dans les documents remis aux élus)

Le règlement de l'EPF fixe à 4 ans la durée de portage des opérations confiées par les collectivités. Cette durée de portage peut être prolongée de 2 ans, renouvelable trois fois. Le portage de l'opération commence à la date de première acquisition. Plusieurs conventions peuvent faire l'objet d'une décision de prolongation soit à 4 ans, 6 ans, 8 ans, 10 ans voire à 14 ans pour les portages les plus longs.

Le Conseil d'administration est invité à statuer sur le(s) demande(s) de prolongation dans le tableau ci-après :

N°	Libellé	Demandeur	Date convention	Date 1ère acquisition	Durée de portage (mois)	Date de fin de portage	Prolongation	Motif de la demande
84	Secteur SED – terrain pour construction notamment suite à démolition APRR (parcelle AD166)	ARBOUANS	12/10/2010	30/06/2016	96 mois (8 ans)	30/06/2024	120 mois (10 ans)	Opération toujours en cours
261	Acquisition ancien restaurant centre-ville	FRASNE	05/05/2014	24/06/2014	120 mois (10 ans)	24/06/2024	168 mois (14 ans)	Projet en cours
280	Acquisition parcelles pour habitat, lieudits	LODS	04/01/2017	19/02/2019	72 mois (6 ans)	19/02/2025	96 mois (8 ans)	Demande de rétrocession de l'opération en 2025
345	Requalification ancienne ferme centre-bourg	SANCEY	08/09/20216	22/12/2016	96 mois (8 ans)	22/12/2024	120 mois (10 ans)	En attente des professionnels de santé
437	Projet habitat sur la Combe des Cloches	OUHANS	22/05/2018	16/10/2018	72 mois (6 ans)	16/10/2024	96 mois (8 ans)	Etude de projet en cours
438	Acquisition le Beugnon	GRAND'COMBE CHATELEU	16/04/2018	25/09/2018	72 mois (6 ans)	25/09/2018	96 mois (8 ans)	Rétrocession en cours
471	Ilôt Place d'Armes	AUXONNE	29/11/2018	13/02/2019	72 mois (6 ans)	13/02/2025	96 mois (8 ans)	Opération en cours
475	Projet réhabilitation ilot n° 10	CUCM	07/09/2018	20/02/2019	72 mois (6 ans)	20/02/2025	96 mois (8 ans)	Projet réhabilitation de non finalisé
481	Projet habitat rue du Mont Jean	GIROMAGNY	16/12/2018	27/08/2020	48 mois (4 ans)	27/08/2024	72 mois (6 ans)	Projet en cours d'étude
504	Extension SUD de la zone ZAE d'Orgelet	TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE	19/05/2020	04/09/2020	48 mois (4 ans)	04/09/2024	72 mois (6 ans)	Opération non réalisée à ce jour
585	Sécurisation carrefour	LA PLANEE	27/08/2019	13/01/2020	48 mois (4 ans)	13/01/2024	72 mois (6 ans)	Demande de rétrocession
666	Acquisition garage Citroën et logement	MORTEAU	20/05/2020	08/12/2020	48 mois (4 ans)	08/12/2024	72 mois (6 ans)	Délai de maturation du projet
682	Ancienne ferme – remise agricole	LES VILLEDIEU	30/10/2020	23/12/2020	48 mois (4 ans)	23/12/2024	72 mois (6 ans)	Projet en cours
388	Acquisition ancienne menuiserie	MAICHE	29/03/2018	20/12/2018	72 mois (6 ans)	20/12/2024	96 mois (8 an)	Rétrocession en cours
391	Requalification site Albin Paget	HAUT JURA ARCADE COMMUNAUTE	27/10/2017	16/02/2018	72 mois (6 ans)	16/02/2024	96 mois (8 ans)	Projet toujours en cours mais non finalisé
678	Annexe Ecole Vétérinaire	CHAMPIGNELLE S	29/07/2020	30/11/2020	48 mois (4 ans)	30/11/2024	72 mois (6 ans)	Opération en cours

Il a été rajouté dans la délibération les libellés des opérations 388, 391 et 678 qui n'avaient pas été indiqués dans les documents remis aux élus.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration décide d'approuver les demandes de prolongation figurant dans le tableau ci-avant et autorise le directeur à signer les avenants correspondants.

RESULTATS DU SCRUTIN : 25 votants et 25 voix pour.

POINT 10 DANS LES DOCUMENTS REMIS AUX ELUS- EXTINCTION DE CREANCE – CREANCE ETEINTE

Selon éléments reçus et/ou décision du juge, une ou plusieurs créances sont susceptibles d'être éteintes. Elles seront, le cas échéant, présentées en séance.

Le Conseil d'Administration sera donc invité, le cas échéant, à accepter les extinctions de créance éventuellement présentées.

Ce point indiqué dans les documents remis aux élus n'a pas été évoqué en séance du fait de l'absence de demande d'extinction de créances et n'a donc pas donné lieu à délibération.

DELIBERATION N°66 – POINT SUR LE PERSONNEL (point 11 dans les documents remis aux élus)

Pour rappel, le Conseil d'administration du 15/02/24 a délibéré pour le recrutement de Mme Sandra GIRARDIN, en CDD de 7 mois pour accroissement temporaire d'activité, sur le troisième poste de chargé d'études qui était vacant, et ce, à compter du 18/03/24.

Au vu de l'activité actuelle et à venir dans ce domaine d'activité notamment la mise en place et le suivi du nouveau PPI de l'EPF et considérant la manière de servir de l'intéressée sur les sept derniers mois, il est proposé de recruter Mme Sandra GIRARDIN en CDI sur le poste vacant de chargée d'étude à compter du 19/10/24.

Le tableau des effectifs après ce recrutement est inchangé et sera donc le suivant (au 19/10/24) :

Grade ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires	Emplois pourvus (au 19/10/24)
Directeur Général	A	1	1
Responsable des opérations foncières	A	1	1
Responsable administrative et financière	A	1	1
Gestionnaire comptable	B	1	1
Assistante de direction	B	1	1
Assistante de gestion et secrétariat	B	2	1
Chargés d'études	B	3	3
Chargé de gestion locative	B	1	1
Chargé(es) d'opérations foncières	A	9	9
Juriste marchés publics et foncier	A	1	1
Juriste	A	1	1
Juriste, gestionnaire immobilier et locatif	A	1	1
Secrétaire administration et comptabilité	B	1	1
Technicienne informatique et multimédia	B	1	1
Apprenti en comptabilité	B	1	1

DELIBERATION :

Le Conseil d'Administration prend connaissance du recrutement de Madame Sandra GIRARDIN sur un poste de chargée d'études, en CDI, à compter du 19/10/2024.

RESULTATS DU SCRUTIN : 25 votants et 25 voix pour.

M. MOUGEOT indique que ce n'est pas une création de poste supplémentaire.

POINT 12 DANS LES DOCUMENTS REMIS AUX ELUS- POINT OFS / FONCIERES

Selon l'avancement des démarches engagées par l'EPF, la Région de Bourgogne-Franche-Comté et/ou différents acteurs dans le domaine de l'OFS ou des FONCIERES, un point complémentaire sera éventuellement présenté en séance.

Le Conseil d'Administration sera invité, le cas échéant, à prendre connaissance de l'état d'avancement des démarches engagées par différents acteurs ou l'EPF dans le domaine de l'OFS ou des FONCIERES.

Ce point indiqué dans les documents remis aux élus n'a pas été évoqué en séance du fait de l'absence de faits nouveaux et n'a donc pas donné lieu à délibération.

POINT 13 DANS LES DOCUMENTS REMIS AUX ELUS – CONVENTION ATTRIBUTAIRE DE SUBVENTION

Selon les éléments reçus, une ou plusieurs conventions attributaires de subvention sont susceptibles d'être présentées en séance.

Ce point indiqué dans les documents remis aux élus n'a pas été évoqué en séance du fait de l'absence de demande de convention attributaire de subvention et n'a donc pas donné lieu à délibération.

QUESTIONS DIVERSES (point 14 dans les documents remis aux élus)

Aucune autre question n'a été posée par les élus.

M. MOUGEOT indique qu'à la prochaine réunion, la visio sera intégrée à la plateforme NUAG. Teams ne sera pas utilisée.

M. Alpy indique que le 3 et le 4 décembre, il y aura l'assemblée générale des OFS à Nantes.

M. MOUGEOT énonce la possibilité d'un CA en octobre ou novembre car il y a un risque de demande de préemption sur un bien potentiel pour un montant important.

M. ALPY indique que si un des adhérents sollicite l'EPF pour un tel bien, c'est notre mission d'accompagner les collectivités. Pour autant, M. MOUGEOT signale que si plusieurs dossiers de cette ampleur étaient demandés à l'EPF la même année, cela deviendrait problématique financièrement pour les réaliser sauf à recourir à l'emprunt dans la limite des possibilités. Il mentionne également que si la collectivité concernée demandait le portage de ce projet à l'EPF, il y aurait l'organisation soit d'un CA soit d'un bureau de l'EPF pour évoquer cette acquisition par préemption.

M. MOUGEOT indique que le prochain Conseil d'administration et Assemblée générale auront lieu le 04 décembre 2024 à 16h00 à l'Hôtel du Département du Doubs, salle Joubert, 7 avenue de la gare d'eau à Besançon.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Le Président,

Philippe ALPY

La secrétaire de séance

Catherine BARTHELET